

# OPTIONS

FAUT-IL  
BRÛLER LA  
STATISTIQUE?

Pages 46 à 48

**FNAC**

Loi Travail,  
un rêve  
de Drh

Pages 28-29

Le territoire a toujours été  
traversé par les enjeux de sa  
propriété et de son exploitation.  
La métropolisation exacerbe  
ces tensions. **Pages 16 à 27**

Villes  
Le privé  
en appétits

CONSTRUIRE  
LE NUMÉRIQUE AUTREMENT

LE GUIDE  
**DROIT  
À LA  
DÉCONNEXION**

À RETROUVER SUR :  
[droitaladecconnexion.info](http://droitaladecconnexion.info)

**MENSUEL  
DE L'UGICT-CGT**

263, rue de Paris  
Case 431,  
93516 Montreuil Cedex  
Tél. : 01 55 82 83 60  
Fax : 01 55 82 83 33  
Courriel:  
<options@ugict.cgt.fr>

**DIRECTRICE  
DE LA PUBLICATION**

Marie-José Kotlicki

**RÉDACTEUR EN CHEF**

Pierre Tartakowsky

**RÉDACTRICE GRAPHISTE**

Anne Dambrin

**SECRÉTAIRE DE RÉDACTION**

Guillaume Lenormant

**RÉDACTION**

Valérie Géraud  
Martine Hassoun  
Christine Labbe  
Gilbert Martin  
Louis Sallay

**ADMINISTRATRICE**

Sylvie Durand

**PUBLICITÉ**

Sylvie Durand  
Tél. : 01 55 82 83 32

**PHOTOGRAPHIE**

Anne Dambrin

**IMPRESSION**

Siep – Rue des Peupliers  
77590 Bois-le-Roi

**CONCEPTION GRAPHIQUE**

Ligne neuf

**Commission paritaire :**

0122 S 08090  
du 24/11/2016  
ISSN : 1154 – 5658

Dépôt légal:  
1<sup>er</sup> trimestre 2017



# éditorial

## Tomber la «chemise brune»

**L'effet Trump conforte celles et ceux qui**, par rejet des expériences politiques de ces dernières décennies, sont tentés par l'aventure lepéniste. Cette option, rejetée par les Français depuis l'épisode dramatique du régime de Vichy sous l'emprise nationale-socialiste, est particulièrement dangereuse pour l'ensemble du monde du travail, y compris pour nos catégories.

Pas une mesure ni un mot dans le «programme» de Marine Le Pen pour attaquer le Medef et la toute-puissance des actionnaires et des employeurs. Ce sont pourtant les principaux obstacles à la réduction du temps de travail, au retour à la retraite à 60 ans, à l'égalité femmes-hommes ainsi qu'à la reconnaissance salariale des qualifications, dont la dévalorisation conduit au déclassement généralisé. Ne parlons pas du Wall Street Management et de l'exploitation qui prévalent aujourd'hui dans les entreprises et le capitalisme mondialisé. Sans opposition, la financiarisation de l'économie a de beaux jours devant elle.

Le conservatisme de classe ne peut être facteur de progrès social et humain. Le silence assourdissant de Marine Le Pen pendant la mobilisation contre la loi Travail et son refus de soutenir les manifestants et les libertés syndicales en disent long sur son ignorance des aspirations du monde du travail. Son programme économique et social tient tout entier dans des slogans qui n'engagent que ceux qui les écoutent.

Silence assourdissant aussi sur la probité, à l'heure où nos catégories revendiquent la transparence et des droits d'alerte contre la corruption dans les affaires. Un abus de bien social qui spolie l'Europe n'est pas moins condamnable qu'un autre qui spolie la France.

Sur la base de «On n'est plus chez nous», une rhétorique de fermeture à l'autre mystifie la réalité de notre nation qui s'est construite au rythme des mouvements migratoires, fondant son aura dans le monde entier. Des arguties comme «Stop aux migrants qu'on aide alors que je dois travailler» sont démenties par les faits puisque leur contribution à notre économie est financièrement positive.

Avec la préférence nationale ou la fermeture des frontières, le rejet de l'autre, élevé au rang de doctrine, ne fait qu'accélérer la logique d'exclusion développée par le capital contre le monde du travail en matière de revenus et d'emploi. Les ingénieurs, cadres et techniciens sont attachés, dans l'exercice de leur travail et de leurs responsabilités, à la coopération internationale, à la démocratie, au pluralisme, aux libertés individuelles et collectives.

Au côté du monde du travail, la Cgt s'engage à déjouer le scénario noir que d'aucuns préparent.



**Marie-José Kotlicki**  
**SECRÉTAIRE GÉNÉRALE DE L'UGICT-CGT**  
**DIRECTRICE D'OPTIONS**

**6** À propos Au fil de l'actualité**mouvement****7** Élections Tpe

La Cgt première organisation syndicale

**8** Edf

« Mardi de la colère » contre l'austérité

**Air France**

La Cgt appelle à résister au décret Trump

**9** Sncf

Mobilisation sur de multiples fronts

**Loi Travail**

Recours de la Cgt et de Fo devant l'Oit

**Forfait jours**

Sans surcharge de travail

**10 Réfugiés**

Catalogne solidaire



MATTHIAS OESTERLE / MAXPPP

**12 Droits des femmes**

Le 8 mars à 15 h 40

Entretien avec Rachel Silvera

**14 Assises**

Acte I du renouveau industriel

**15 Überisation**

Deliveroo sur la sellette

**Solidarité internationale**

Sur les chantiers de Fincantieri

**Europe**

D'abord, combattre le chômage

**ENCARTS CENTRAUX**

- Options Mines-Énergie (16 pages)
- Options Santé (4 pages)

**focus****VILLES****Le privé en appétits**

MAXIME JEGAT / MAXPPP

**Pages 16 à 27** « La gestion des zones urbaines est devenue l'un des défis de développement les plus importants du xxie siècle », déclarait en 2014 John Wilmoth, directeur de la division de la population des Nations unies. Illustration avec la lutte des habitants d'un quartier de Hambourg contre la gentrification et, surtout, avec la menace que représente Europacity. Ce projet emblématique du Grand Paris engloutirait 80 hectares de terres arables entre les aéroports de Roissy et du Bourget pour bâtir un parc d'attractions pharaonique que ses détracteurs qualifient de « Dubaïland consumériste ».

Alors, la ville : au profit de qui ? Comment sortir de la spéculation, des privatisations et des inégalités socio-spatiales ?  
Notre table ronde.

**BULLETIN D'ABONNEMENT****● Options (mensuel, 10 numéros par an) :**

Edition générale ..... 32 €

Edition avec encart professionnel ..... 39 €

**● Tarif spécial accueil nouvel abonné (6 numéros) .... 12 €**

● Retraités, étudiants, privés d'emploi ..... 25 €

**● Joindre le règlement à l'ordre d'*Options***

263, rue de Paris – Case 431 – 93516 Montreuil Cedex

Tél. : 01 55 82 83 60 – Fax : 01 55 82 83 33

Courriel : &lt;options@ugict.cgt.fr&gt;

NOM .....

PRÉNOM .....

BRANCHE PROFESSIONNELLE .....

ADRESSE .....

.....

CODE POSTAL ..... VILLE .....

COURRIEL .....

## terrains



NICOLAS VALLAURI / MAXPPP

### 28 Fnac

Loi Travail, un rêve de Drh...

### 30 Formation

Cpa : loin du compte...

### 31 Fiches de paie

Simplifier : avec quel objectif ?

### 32 Bloc-notes

Ugict : agenda et rendez-vous

## terrains



BRUNO LEVESQUE / MAXPPP

### 33 Travail

Les enjeux stratégiques de la digitalisation

### 34 Assurance chômage

Retour à la négociation

## droits

### 35 Affaire Buisson

Discriminer nuit gravement à la santé

### 36 Transparence

Mise en œuvre de l'obligation de déclaration d'intérêts dans la haute fonction publique

## hors champs

### 38 Charleroi

Photographie  
Les cailloux noirs et blancs de Jeanloup Sieff

### 39 Saint-Arnoult/Peinture

Rancillac se voit comme un animal politique

### 40 Exposition

Haussmann, l'homme qui a remodelé Paris



CYRILLE WEINER, OCTOBRE 2016

## platines

### 43 Olivier Latry

À pleins tubes...  
Résonances La musique en héritage

## bouteilles

### 43 Cheverny

Un vin de printemps

## lire

### 44 Les polars

Naissance du Détectionnaire

### 45 Les romans

Le retour de Malaussène

## hors champs

### 46 Sciences

Faut-il brûler la statistique ?



NICKWHITE / MAXPPP

### 48 Sondages

les attentes déçues

## élection

### 49 Les livres du mois

## grilles

### 50 Échecs et mots croisés

# à propos

## Théo, l'insupportable réalité des violences policières

La France a mal à sa police, elle a mal à sa jeunesse, elle a mal à son passé. Ce mauvais cocktail a tragiquement bousculé l'actualité sous la forme d'un prénom : Théo. Contrôlé dans la rue par des policiers relevant d'une brigade spécialisée de terrain, ce jeune homme de 22 ans se retrouve à l'hôpital avec, entre autres, une déchirure anale d'une dizaine de centimètres de long. L'opinion publique s'émeut, la jeunesse s'enflamme, des manifestations se tiennent. À juste titre. Elles sont parasitées par la casse et les violences ; le scénario est, hélas, rodé. Les organisateurs des manifestations condamnent ces violences. À juste titre également. L'affaire Théo demeure. Pourquoi ? Parce que, insupportable en soi, elle signale un point de rupture plus général, le paysage dévasté des mauvais traitements policiers : violences commises dans la rue, mutilations à la clé ; violences dans des véhicules ou des commissariats, avec morts par étouffement ; contrôles de jeunes, humiliants par leur rythme, leur inutilité affichée et leurs palpations délibérément ambiguës.

La police, certes, n'a jamais la tâche facile : elle est, par nature, répressive, même si elle n'est pas que cela. Elle négocie en permanence ses missions avec des acteurs qui ne sont pas tous adeptes de la non-violence. Elle a, elle aussi, ses victimes, tombées parfois dans d'atroces conditions, et la France ne manque pas d'en porter le deuil. C'est une énorme responsabilité que d'être policier, de porter une arme à la ceinture et d'incarner la force de la loi. Mais cette responsabilité ne permet pas : elle oblige. Comme la femme de César, la police se doit d'être irréprochable. Nous en sommes loin.

Les dernières décennies ont vu prévaloir une autre vision de la sécurité publique. Elle encou-

ÉTEINS  
TON SMARTPHONE !

ALLUME  
TA CAMÉRA



rage les forces de police chargées de la « population des quartiers » – autrement dit les habitants, souvent pauvres et toujours ramenés à leurs « origines » – de certaines villes à se considérer en territoires hostiles, à assimiler l'habitant à l'ennemi et le jeune au délinquant. Avec cette conception, avoir la main lourde devient un simple tour de main. En 2016, un rapport de l'Action des chrétiens pour l'abolition de la torture dénonçait certaines armes et pratiques policières en soulignant leur nature systématique. Pourtant, la terrible régularité avec laquelle ces affaires sont qualifiées de « rébellion » par les policiers en cause n'émeut guère la justice, plutôt bonne fille : sur 89 cas analysés dans le rapport, seuls 7 ont donné lieu à des condamnations de policiers.

## Le respect, Canada Dry de l'égalité des droits

Répétition, impunité... Les raisons de la colère tiennent évidemment à ce deux poids-deux mesures et s'alimentent également de déni et de mépris publiquement affiché. Les policiers impliqués dans l'affaire Théo ne sont pas placés en détention provisoire. Tant mieux pour eux. Mais chacun sait qu'ils ne doivent ce traitement qu'au seul fait d'être policier. Pire encore : l'Inspection générale de la police nationale s'empresse de caractériser les faits en inventant la notion de « viol accidentel », ce qui témoigne d'une belle capacité poétique mais d'une grave ignorance du droit. La justice, heureusement, finira par requalifier le délit. Quant au gouvernement... Ah, il condamne, on ne peut pas lui enlever ça. Il condamne et c'est bien le moins. Intuitif, le président de la République se rend



même au chevet de Théo, geste important et symbolique. Mais ni lui ni son gouvernement ne prennent la véritable dimension de l'affaire. Le ministre de l'Intérieur – tout nouveau tout niau – explique qu'il s'agit d'un contrôle d'identité «*dont le résultat n'est absolument pas satisfaisant*», qu'on est face à un fait isolé, que le bilan du gouvernement est bon et ceux qui prétendent le contraire, des ennemis de la République. Et de conclure en vantant les mérites d'un respect réciproque entre jeunes et policiers. Le respect n'est certes jamais inutile. Mais outre le fait qu'il est étrange de comparer à termes égaux la police avec une catégorie de la population, comme s'il s'agissait d'une querelle entre deux bandes ayant une sorte de différend culturel, c'est moins le respect qui est en cause ici que l'égalité des droits : devant la loi, devant la police et la justice, face à une société ou recueillent de longue date mépris, haine et discriminations.

## Colères présentes, absence de débouchés

La violence policière est une fièvre ; elle signale un corps malade, des luttes sourdes à l'œuvre et les risques qu'il y aurait à ne rien faire contre l'infection. De même, les violences qui ont parasité les manifestations ne doivent pas tout à des provocateurs. Elles signalent un ras-le-bol profond, une rage immense et, pire encore, une tentation de rupture pouvant favoriser une application drastique de l'état d'urgence ou une flambée de discours électoraux mêlant le racisme social et le répressif à tout va.

Le gouvernement, qui se sait en sursis, peut-il encore changer de cap en la matière ? Il le pouvait. Il le pourrait encore, en mettant en chantier un débat public sur la sécurité nécessaire et ses moyens, en ouvrant la formation de la police aux réalités des discriminations, en acceptant que ses solutions – on pense aux fameuses caméras-piétons – soient débattues par les associations réclamant un récépissé d'identité. Il le pourrait s'il en avait la volonté. Elle n'est pas au rendez-vous. Au fond, pour l'exécutif, toute cette affaire renvoie aux jeunes, aux «quartiers», à des éléments qui veulent «entretenir les tensions». D'où sa déroute piteuse devant les policiers exigeant, dans la rue et armes à la ceinture, une facilitation de tir via l'«assouplissement» de la définition de la légitime défense.

Plutôt que tenir bon sur les principes et de rappeler les factieux au droit, il s'est aligné sur une logique de droite. Terrible myopie ! Ce qui se dégrade sous nos yeux est profond et général : ce sont les rapports de la police aux personnes, sur tout le territoire et quelles que soient leurs origines. Ce sont les rapports de l'État à la police et de la police à la justice. C'est un immense besoin de clarification et de mise au point qui s'exprime dans les colères en marche. ▶

Pierre TARTAKOWSKY

## ÉLECTIONS TPE LA CGT PREMIÈRE

ELLE RASSEMBLE 25,12 % DES SUFFRAGES ET PROGRESSE DANS L'ENCADREMENT.



Les résultats des élections dans les très petites entreprises (Tpe) confirment la place de la Cgt comme première organisation syndicale au niveau national, avec 25,12 % des suffrages exprimés, soit dix points de plus que la Cfdt (15,49 %), en deuxième position. Troisième, Fo, avec 13,01 %, est talonnée par l'Unsa (12,49 %) en progression de 5,14 points par rapport au scrutin de 2012. La plupart des syndicats représentatifs au niveau national et interprofessionnel sont en baisse par rapport à 2012, ce qui peut, entre autres, s'expliquer par un éparpillement des votes dû à la multiplication des listes régionales et professionnelles.

Si le syndicalisme confédéré perd du terrain (la Cgt, -4,4 points ; la Cfdt, -3,77 ; Fo -2,2), c'est peut-être aussi le fait des conditions de la campagne (très peu de moyens mis à disposition pour informer et sensibiliser les salariés) et de ses nombreux dysfonctionnements (report des dates du scrutin, difficultés à voter) qui se traduisent par un taux de participation très faible, à 7,35 %, soit 3 points de moins qu'en 2012.

Le scrutin se traduit ainsi par une fragmentation des votes en fonction de l'influence et de la proximité que peuvent avoir certaines organisations locales et professionnelles. Le Syndicat professionnel des assistantes maternelles et familiales (Spamaf) recueille ainsi 5,52 % des suffrages exprimés au niveau national.

Il n'en reste pas moins qu'un salarié sur quatre a porté sa voix sur la Cgt, ce qui conforte la confédération dans sa légitimité à les représenter dans les instances de négociation qui vont se mettre en place une fois que la synthèse de l'ensemble des scrutins de représentativité aura été finalisée. La Cgt mesure ses responsabilités et s'affirme consciente des «efforts à déployer pour mieux représenter les salariés des Tpe et leur donner plus de place dans le syndicalisme».

L'Ugict-Cgt se félicite tout autant de sa bonne tenue dans le collège encadrement. Elle reste en troisième position, progressant de 13,64 % à 14,43 % des votants : «*Ceci démontre que le syndicalisme revendicatif, porteur de progrès social pour l'ensemble du salariat, trouve sa place dans l'encadrement [et] renforce sa détermination*» à poursuivre sa conquête de nouveaux droits et d'un «*statut de l'encadrement*» enrichi, qui garantisse la reconnaissance et le plein exercice des qualifications, et la citoyenneté dans l'entreprise. V. G. ▶

## EDF «MARDIS DE LA COLÈRE» CONTRE L'AUSTÉRITÉ



CHRISTOPHE LEFEBVRE / MAXPPP

Les 4 000 suppressions de postes annoncées l'an dernier à Edf n'étaient pas une exception. L'entreprise a annoncé le 2 février une réduction supplémentaire de ses effectifs d'environ 5 000 postes d'ici trois ans, dans le cadre d'un nouveau plan d'économies de 1 milliard d'euros. Cela n'a fait que tendre un peu plus un climat social fragile après l'annonce du gel du salaire national de base dans le secteur des industries électriques et gazières, et la poursuite de la réduction du financement de leurs activités sociales, déjà en baisse de 13 % depuis 2013.

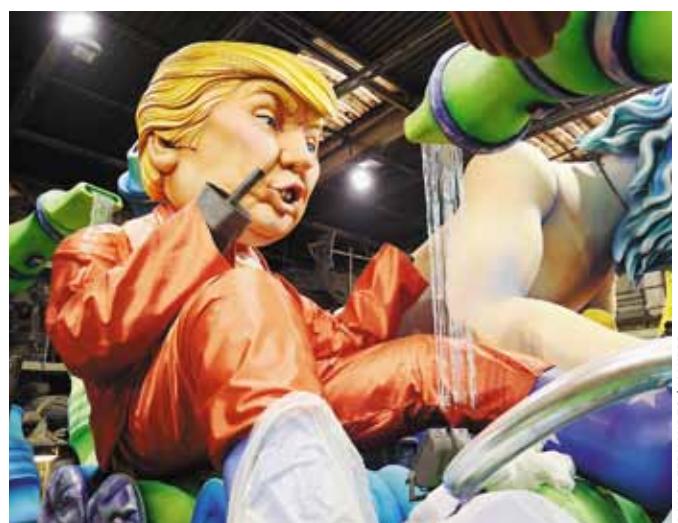
Après de premières initiatives les 17 et 26 janvier, l'intersyndicale Cgt-Sud-Cfdt-Fo-Cftc-Cgc, qui dénonce une «*rigueur sans précédent depuis 1946*», appelait à la grève le 31 janvier. L'interfédérale Cgt-Cfdt-Fo-Cgc appelle également les salariés à maintenir la pression en instituant un rendez-vous hebdomadaire, «les mardis de la colère», qui permettrait de donner plus de visibilité au grand nombre d'événements et initiatives organisés dans les lieux de travail.

Les salariés s'inquiètent du manque de perspectives affiché par l'entreprise, car si les postes supprimés semblent concerner en premier lieu les fonctions support, les embauches ne seront par exemple pas renforcées dans le domaine des énergies renouvelables. Quant au secteur R & D, il pourrait voir ses effectifs chuter: dans un communiqué, l'intersyndicale assure que la R & D comptait 2 700 salariés au début des années 2000, contre 2 200 aujourd'hui, et qu'elle pourrait «*rapidement descendre à 1 800*». Les salariés ne veulent pas faire les frais des difficultés financières de l'entreprise – endettement, baisse du prix du mégawatt/heure, malfaçons, incertitudes sur l'EPR britannique – alors que l'entreprise doit envisager de très lourds investissements, en particulier pour moderniser son parc nucléaire. L'intersyndicale organise une nouvelle journée nationale de mobilisation le 7 mars. V. G.

## AIR FRANCE LA CGT APPELLE À RÉSISTER AU DÉCRET TRUMP

Le 10 février, la cour d'appel fédérale de San Francisco a maintenu la suspension du décret anti-immigration «ciblé» signé par Donald Trump, rappelant qu'aucun ressortissant des sept pays à majorité musulmane stigmatisés par le président américain n'avait jamais commis d'attentat sur le sol américain. Fin janvier, ce décret xénophobe et illégal avait contraint les compagnies aériennes à refuser l'embarquement de passagers en règle mais susceptibles d'être refoulés à leur arrivée aux Etats-Unis.

Cette issue provisoire conforte la Cgt Air France et son Ugict, qui avaient rapidement pris position pour un refus de se plier aux interdits de vol dressés par un policier américain présent à l'aéroport Charles-de-Gaulle, au nom du droit international et des droits de l'homme: «*Prévenir et informer au mieux nos passagers des mesures prises par le gouvernement américain est une chose, leur refuser l'accès à bord de nos avions en est une autre, que la Cgt Air France et les salariés de l'entreprise ne peuvent tolérer.*» La Cgt Air France rappelle également aux salariés qu'ils sont «*en droit de refuser d'être impliqués dans cette ignominie*»: si le *Muslim ban* devait à nouveau s'imposer aux frontières des États-Unis, le syndicat invite «*tous les salariés heurtés par ces pratiques anti-humanistes à refuser de traiter les vols USA dans ces conditions*». V. G.



FRANCK FERNANDES / MAXPPP

## INSERTION PROFESSIONNELLE: LES JEUNES FRANÇAIS TOUJOURS EN DIFFICULTÉ

des jeunes actifs âgés de moins de 25 ans étaient aux chômage en France en 2016, ce qui fait du taux d'insertion professionnelle des jeunes Français l'un des plus faibles sur 16 pays européens. Seules la Grèce, l'Espagne, l'Italie et le Portugal sont moins bien placés. C'est le résultat d'une étude de la Dares pour le ministère du Travail rendue publique fin janvier, établissant que ce quinquennat n'aura pas permis de faciliter l'accès des jeunes au travail, leur parcours d'insertion étant toujours plus marqué par le «*surchômage*» et la précarité. Par ailleurs, 15 % des 15-24 ans ne sont ni en emploi, ni en études, ni en formation.

24 %

SNCF

## MOBILISATION SUR DE MULTIPLES FRONTS



PHOTOQR / L'EST REPUBLICAIN / MAXPPP

Plus de 600 cheminots rassemblés à Marseille, 300 en Normandie, 52 % de grévistes au Technicentre de Noisy-le-Sec, 23 % de cadres en grève à l'Établissement infracirculation (Eic) Midi-Pyrénées... Le 2 février, les personnels de la Sncf, toutes fonctions confondues, étaient appelés à se mobiliser et à cesser le travail, à l'appel de la fédération Cgt, pour les salaires, les effectifs, le service public ferroviaire et le temps de travail. Dans un communiqué, la Cgt dit attendre des réponses de la direction sur de multiples dossiers. Parmi eux : l'arrêt des suppressions d'emplois, l'ouverture de négociations salariales « significatives » mais aussi la réouverture de négociations sur le régime de travail de l'encadrement... Le 12 décembre, en effet, la direction de la Sncf a officialisé, de manière unilatérale, un référentiel cadre relatif à la mise en place des forfaits jours, ce qui a conduit la Cgt, avec Sud-Rail, à déposer une demande de concertation immédiate, sorte d'alarme sociale, sur l'aménagement du temps de travail des maîtrises et cadres (lire *Options* n° 623). Pour l'heure, la direction n'a apporté aucune réponse à cette demande. Pourtant, l'expertise réalisée à la demande du comité central du groupe public ferroviaire a mis en évidence un excès de travail chronique des personnels et une montée des risques psychosociaux, notamment pour les femmes qui, dans le contexte de l'entreprise, ont de plus en plus de difficultés à concilier vie professionnelle et vie privée. Alors qu'elles constituent environ un quart du personnel d'encadrement, elles représentent deux tiers des situations jugées « alarmantes », a montré l'expertise. C'est ce que met en évidence, également, une analyse de l'Union fédérale des cadres et maîtrise (Ufcm) de la fédération Cgt des Cheminots, pour qui la mise en place des forfaits jours crée de nouvelles inégalités entre les femmes et les hommes. Dans la mesure où les règles décidées ne tiennent pas compte de l'impact différencié selon le sexe des risques professionnels, et suppriment toute référence aux heures réellement effectuées, le dispositif est, pour l'Ufcm, « non seulement contraire à la loi sur l'égalité réelle entre les femmes et les hommes du 4 août 2014, mais aussi incompatible avec l'accord en faveur de l'égalité professionnelle et de la mixité du groupe public ferroviaire, signé en 2015 ». C. L.

## LOI TRAVAIL RECORDS DE LA CGT ET DE FO DEVANT L'OIT

Pour les opposants à la loi Travail, la bataille juridique ne fait que commencer. Fin janvier, la Cgt et Force ouvrière ont saisi l'Organisation internationale du travail (Oit) contre plusieurs de ses dispositions – relatives notamment aux motifs possibles de licenciement économique et à la primauté des accords d'entreprises sur les conventions de branche concernant le temps de travail – qu'elles estiment « *contraires aux textes internationaux auxquels la France est liée* ».

« *Cette loi porte atteinte à la liberté syndicale, au droit à une négociation collective libre et progressiste* », ajoutent les deux syndicats, estimant qu'elle va à l'encontre des conventions 87 et 98 de l'Oit, qui les protègent. En 2012, l'Oit a d'ailleurs condamné un projet de réforme en Grèce, du fait que des négociations au niveau des entreprises risquaient d'aboutir à des accords moins favorables que ceux existant au niveau des branches. Les deux organisations rappellent aussi qu'en 2007 et en 2011, l'Oit a « *disqualifié le Contrat nouvelles embauches et reproché à la France des réquisitions de salariés grévistes organisées par le gouvernement* ». La Cgt et Fo prévoient également d'attaquer le texte sur des questions prioritaires de constitutionnalité dès que les premiers litiges seront examinés par la justice prud'homale. V. G.

## FORFAIT JOURS SANS SURCHARGE DE TRAVAIL



JEAN-FRANÇOIS DUPUIS / MAXPPP

Le 25 janvier, la Cour de cassation a confirmé que, sans contrôle de la charge de travail, la convention de forfait devient inopposable au salarié. Autrement dit : si l'employeur ne respecte pas les clauses d'un accord collectif destiné à assurer la protection de la santé et la sécurité des personnels en forfait jours, s'il ne contrôle pas l'amplitude horaire et la charge de travail, la

convention individuelle de forfait jours est privée d'effet. Dans l'affaire jugée, qui opposait une cadre marketing à la société On Semiconductor, la salariée n'avait pas été mise en mesure de respecter les durées légales minimales de repos obligatoire et ce, notamment, lors des déplacements à l'étranger qu'impliquait sa fonction. L'employeur n'avait pas organisé l'entretien annuel portant sur la charge de travail, l'organisation du travail dans l'entreprise et l'articulation entre la vie professionnelle et personnelle. Il n'avait pas pris de mesures effectives pour remédier à la surcharge de travail qui lui avait été signalée par la salariée au cours de l'un des entretiens annuels. Il lui avait simplement indiqué qu'il programmerait une réunion au cours du mois suivant pour modifier la répartition de ses tâches. Sur ces bases, les magistrats ont confirmé le précédent jugement de la cour d'appel. M.H.

# RÉFUGIÉS CATALOGNE SOLIDAIRES

L'idée lancée par le maire de gauche de la deuxième ville d'Espagne était d'« emplir les rues » pour une marche intitulée « Nous voulons accueillir ». Près de 500 000 personnes ont répondu présent, soit la plus grande manifestation jamais organisée en Europe pour la défense des droits des réfugiés.

## ACCUEILLONS MAINTENANT

L'Espagne s'était engagée vis-à-vis de l'Union européenne à recevoir 16 000 candidats à l'asile. Mais elle n'en a admis que 1 100. Cette politique restrictive du gouvernement conservateur de Mariano Rajoy en matière d'accueil avait été durement critiquée par les associations de défense des droits de l'homme. C'est pour rompre avec cet état de choses que les manifestants ont défilé derrière le mot d'ordre « Plus d'excuses, accueillons maintenant ».



## CHEZ NOUS, C'EST CHEZ VOUS

À l'appel de la plateforme « Chez nous c'est chez vous » les manifestants ont envahi les rues du centre-ville. Beaucoup s'étant habillés de bleu pour évoquer une « marée » humaine. Le secrétaire aux Migrations du gouvernement catalan, dirigé par les indépendantistes, a également interpellé les États européens et exprimé le vœu que Madrid « reconsidère sa position » en donnant des visas.

## CONVERGENCE D'ACTEURS

L'initiative de la manifestation revient à un groupe de personnes indépendantes travaillant dans le monde de la communication, qui s'étaient retrouvées en mai 2016 dans les camps de réfugiés, à la frontière entre Grèce et Macédoine, en tant que professionnels ou bénévoles. La manifestation, soutenue par la majorité des partis politiques, syndicats et entités en Catalogne, s'est terminée symboliquement au bord de la mer Méditerranée, où plus de 5 000 migrants ont péri en 2016.

# DROITS DES FEMMES LE 8 MARS À 15 H 40...



DR

**ENTRETIEN  
AVEC  
RACHEL SILVERA,**  
ÉCONOMISTE, CODIRECTRICE  
DU MAGE, RÉSEAU DE RECHERCHE  
INTERNATIONAL  
ET PLURIDISCIPLINAIRE  
« MARCHÉ DU TRAVAIL ET GENRE »,  
ET MEMBRE DU COLLECTIF  
FEMMES-MIXITÉ DE LA CGT<sup>(1)</sup>.

**Sur la base d'une  
journée standard,  
si elles se  
comparent à leurs  
collègues masculins,  
les femmes  
travaillent chaque  
jour gratuitement  
à partir de 15 h 40.**

Lors de la journée internationale du droit des femmes, la Cgt et plusieurs autres organisations syndicales et féministes illustreront par ce rendez-vous le chemin qui reste à parcourir pour parvenir à l'égalité salariale entre les femmes et les hommes.

**– Options:** *Pour le 8 mars 2017, c'est sur les lieux de travail que la Cgt veut mobiliser. Pourquoi ce choix ?*

– **Rachel Silvera:** Pour signifier que c'est autour du travail et dans l'entreprise que peuvent le mieux se combattre les inégalités. Ce n'est pas le seul lieu, bien sûr. Mais il est essentiel et il doit être privilégié. Cette année, l'échéance s'organisera en deux temps. Tout d'abord, une journée d'étude confédérale se tiendra le 28 février à Montreuil et sera consacrée aux moyens pour gagner l'égalité professionnelle hommes-femmes. Nous présenterons à cette occasion un guide que nous venons de publier. Un document qui, en 130 pages, fournit une foultitude d'outils pour comprendre, établir un diagnostic complet et négocier des avancées dans les entreprises. Les salariés, les militants et les militantes y trouveront des conseils, des données chiffrées et juridiques sur l'ensemble des thèmes susceptibles de faire l'objet d'une négociation ou d'une action : les conditions d'accès à l'emploi, la mixité des emplois, les conditions de travail, l'articulation entre vie professionnelle et vie personnelle, les écarts de rémunération ou encore la lutte contre les violences sexistes...

**– Le 8 mars, la Cgt appelle aussi tous les salariés, et les femmes pour commencer, à cesser le travail à 15 h 40 précises...**

– Oui, sur le modèle de l'initiative lancée le 24 octobre en Islande où, à 14 h 38, les femmes ont cessé le travail pour dénoncer l'ampleur du travail gratuit qui les attendait jusqu'à la fin de l'année. La Cgt appelle à débrayer, à manifester, à lancer toutes formes d'action ce jour-là à 15 h 40 très précises. Cette initiative n'est pas la première du genre à être organi-

sée en France. Le 7 novembre, une jeune association féministe, les Glorieuses, avait tenté une action de la sorte. Mais trop vite préparée, trop isolée, elle avait échoué. Cette fois-ci, nous nous donnons toutes les chances de réussir : avec la participation de la Fsu, de l'Union syndicale Solidaires, de l'Unef, des syndicats lycéens, du Collectif national pour les droits des femmes, de Femmes Solidaires, de Femmes Égalité, de la Marche mondiale des femmes, d'Osez le féminisme, du Planning familial...

**– À quoi correspond ce repère de 15 h 40 ?**

– Au moment de la journée à partir duquel, en France, les femmes travaillent sans être payées tandis que les hommes, eux, continuent à l'être. En tenant compte de l'ensemble des éléments qui constituent la rémunération – le temps partiel imposé, la ségrégation professionnelle, les conditions d'accès aux primes et de rémunération des heures supplémentaires, les obstacles posés à l'évolution de carrière –, le salaire des femmes est inférieur de 26 % celui des hommes. Autrement dit, sur la base d'une journée standard, si elles se comparent à leurs collègues masculins, les femmes travaillent chaque jour gratuitement à partir de 15 h 40. Faut-il le rappeler : 80 % des emplois rémunérés au Smic sont occupés par des femmes ; 32 % des femmes travaillent à temps partiel ; plus diplômées que les hommes, les femmes ne représentent pourtant que 39 % des cadres ; 70 % des travailleurs pauvres sont des femmes ; et ainsi de suite. Les données se suivent et se ressemblent sans que rien ne change. Peut-on accepter qu'une femme de ménage qui dispose d'un contrat de travail comportant deux heures le matin plus deux heures le soir

(1) Dernier livre paru : *Un Quart en moins. Des femmes se battent pour en finir avec les inégalités de salaires*, La Découverte, 2014.

soit payée pour quatre heures de travail, alors qu'elle aura une amplitude horaire de dix heures par jour?

**– L'appel lancé à cesser le travail le 8 mars est donc un appel unitaire. Est-ce suffisamment inhabituel pour qu'il soit nécessaire de le dire?**

– Oui. Longtemps, et pour de multiples raisons, le mouvement féministe et les syndicats ont eu du mal à s'accorder. Politiques, sociologiques ou générationnels, les clivages sont nombreux. Depuis 2015 et la mobilisation contre la première mouture de la loi Rebsamen qui avait supprimé l'obligation pour les entreprises de produire un « rapport de situation comparée » et de négocier l'égalité, les choses avancent. Gageons que l'action lancée ce 8 mars permettra d'aller plus loin. L'enjeu est essentiel. Ce n'est qu'unis et forts que nous parviendrons à défendre le droit des femmes et à nous opposer au vote de textes indirectement contraires à l'égalité entre les femmes et les hommes, comme la loi Travail. Pas une disposition législative ne devrait être prise sans que l'on se soit interrogé sur ses effets en la matière. Ce devrait être un principe accepté et mis en œuvre systématiquement.

**– Qu'est-ce qu'une telle lecture permettrait, par exemple, sur un dossier devenu d'actualité, comme celui de l'instauration d'un revenu universel?**

– Elle permettrait de démontrer, comme je l'ai écrit en 2000 avec Anne Eydoux, chercheuse à l'université Rennes-II, que, de l'allocation universelle au salaire maternel, il n'y a qu'un pas. Un pas qu'il ne faut surtout pas franchir. L'idée d'un revenu universel ne date pas d'hier. À la fin des années 1990, il avait été présenté comme la panacée pour faire face à la «fin du travail», déjà annoncée. Bien sûr, l'idée est séduisante comme l'est celle qu'il n'y a pas que le travail dans la vie, que d'autres formes d'activités valorisantes existent et que l'État doit garantir à tous et à toutes un revenu décent. Mais ce modèle comporte des risques notamment en termes de genre, car il conduirait à un système à deux vitesses et inciterait indirectement les femmes les moins qualifiées au retour à la maison. Il ne met pas l'accent sur la revalorisation du travail comme source

principale de l'autonomie de tous et surtout de toutes, sur l'amélioration des conditions de travail et sur la réduction du temps de travail pour permettre à tous et à toutes de travailler moins et mieux. Cette mesure alléchante du revenu universel, à bien des égards, se refermerait sur les femmes comme un piège.

**– Interdiction donc de baisser la garde?**

– Surtout pas. Bien sûr, la bataille pour les droits des femmes a marqué des points. En 1983, lors du vote de la loi Roudy pour l'égalité professionnelle, seuls 40 plans d'égalité avaient été signés. Aujourd'hui, on compte plus de 13 000 accords égalité, et la parité est un objectif que nul n'ose plus contester. Mais il s'agit encore souvent d'un affichage et rien n'est jamais acquis. Et ce ne sont pas les femmes de Pologne, des États-Unis ou de Russie (où

la violence conjugale n'est désormais plus sanctionnée que d'une amende) qui diront le contraire. La lutte pour les droits des femmes est un terrain sur lequel chaque acquis est sans cesse menacé. Le discours du Front national, qui use de la précarité dont les femmes sont les premières victimes pour militer pour leur retour à la maison, en atteste. Et d'autres écueils menacent. Sophie Pochic, sociologue, chercheuse au Cnrs, utilise le terme d'«égalité élitiste».

**– Égalité élitiste, c'est-à-dire?**

– C'est-à-dire qu'en se polarisant sur la place des femmes dans les lieux de pouvoir, le débat public a aidé à développer la mixité dans les conseils d'administration, mais qu'il n'a pas favorisé, et de loin, l'amélioration du sort des femmes les plus nombreuses : celles travaillant loin des hautes sphères des entreprises. Aujourd'hui, les écarts entre les femmes elles-mêmes se sont accrus. Certes, toutes les femmes cadres sont loin d'avoir bénéficié de ces avancées. Beaucoup ont encore des carrières bloquées et leurs rémunérations restent bien inférieures à celles de leurs homologues masculins. Mais c'est surtout, «tout en bas», le cas des familles monoparentales qui est inquiétant : des familles dont près d'un tiers vivent en dessous du seuil de pauvreté, soit 2,3 fois plus que l'ensemble de la population. Des foyers qui, dans 90 % des cas, ont une femme à leur tête. Étrangement, très peu de chercheurs ou de politiques se sont penchés sur ce segment de la population qui semble n'intéresser que pour les conditions de vie des centaines de milliers d'enfants concernés.

**– Comment expliquer ce désintérêt?**

– C'est la démonstration que le salaire des femmes n'est encore perçu que comme un salaire d'appoint. Une femme gagne peu? Qu'importe. Elle est femme de, fille de, belle-fille ou nièce de. Un homme sera toujours là pour compléter sa rémunération. Les difficultés dans lesquelles se débattent ces mères isolées et toutes les femmes précaires démontrent à quel point le combat pour l'égalité professionnelle est la condition de la pleine citoyenneté des femmes.

Propos recueillis par Martine HASSOUN



S. ZIESE / MAXPPP

## ASSISES

# ACTE I DU RENOUVEAU INDUSTRIEL

LE 21 MARS, LA CGT APPELLE L'ENSEMBLE DES SALARIÉS À PARTICIPER AUX DIFFÉRENTES INITIATIVES ET RASSEMBLEMENTS QUI VONT SE TENIR PARTOUT EN FRANCE.

**P**lus de mille militants de la Cgt étaient attendus, le 22 février, aux Assises nationales pour l'avenir de l'industrie organisées à la Cité des sciences, à Paris. Proposées par les huit fédérations Cgt de l'industrie, ces assises devaient notamment permettre de donner une visibilité aux projets industriels déjà construits dans les territoires, et pour une nouvelle conception de l'industrie capable de « *mieux répondre aux défis économiques, environnementaux et sociaux* ». Elles ont constitué l'un des temps forts de la dynamique que la Cgt souhaite construire pour le renouveau industriel français, en lien avec les services publics, avant la mobilisation du 21 mars pour laquelle l'ensemble des salariés sont appelés à participer aux différentes initiatives et rassemblements programmés un peu partout en France.

En introduction, Marie-Claire Cailletaud, membre de la commission exécutive confédérale et coanimatrice du collectif Cgt Din (développement durable, industrie, numérique), a rappelé que ces assises

avaient été préparées, en amont, par de multiples réunions, débats et initiatives dans tout le pays. « *Elles correspondent, explique-t-elle, à une attente des syndicats qui ont souhaité témoigner de la réalité de ce qu'ils vivent, comme la fermeture d'usines et plus globalement la désindustrialisation* », dans un contexte où l'industrie française représentait, en 2016, 10 % seulement du Pib, contre 16 % en moyenne dans la zone euro, avec notam-

ment la fermeture de 900 usines en quatre ans. Témoigner, mais pas seulement : « *Les questions posées sont : comment on fait pour s'y opposer et qu'est-ce qu'on propose ? Quel sens donner aux futures mobilisations ?* »

Deux tables rondes ont structuré ces assises, clôturées par Philippe Martinez, secrétaire général de la Cgt. La première a établi un diagnostic de la désindustrialisation et de ses causes, en affirmant le

## Propositions

Dans un document préparatoire à la journée du 21 mars, l'Ugict-Cgt fait un certain nombre de propositions pour :

- soutenir les Pme et responsabiliser les multinationales en centrant les aides sur les Tpe et les Pme, sous condition d'investissement, de recherche et de créations d'emplois ; en luttant contre la fraude fiscale...
- favoriser un nouveau modèle de développement, par exemple en faisant primer les critères sociaux, environnementaux et fiscaux sur le libre-échange, pour relocaliser la production.
- revaloriser la technicité et l'expertise en mettant en place un droit de refus et d'alerte, en reconnaissant et en rémunérant les qualifications, en réduisant le temps de travail avec la garantie d'un droit effectif à la déconnexion...

besoin d'une «*industrie forte, pour une économie forte*» (lire *Options* n° 623). Poids de la finance, coût du capital, faiblesse des investissements productifs comme des salaires, compétitivité vue sous le seul angle du «*coût du travail*»... Ces constats, à la fois qualitatifs et quantitatifs, on peut notamment les retrouver dans *L'Urgence d'une reconquête industrielle*, le livret que la Cgt a récemment publié après un travail de l'ancienne commission confédérale «*Politique industrielle*», poursuivi aujourd'hui par le collectif Din.

### Doubler la production industrielle en dix ans

La seconde table ronde a débattu des propositions et revendications de la Cgt. Parmi elles : s'accorder sur l'objectif d'un doublement de la production industrielle en dix ans. Pour la Cgt, il ne s'agit pas de tout produire sur le territoire, les échanges et les coopérations étant nécessaires, particulièrement au niveau européen. Mais il faut parvenir à cet objectif en réfléchissant à une conception qui réponde aux mutations technologiques, comme aux besoins sociaux et environnementaux : mise en place de circuits courts, développement de l'économie circulaire, de l'écoconception, production d'objets durables...

Cela suppose notamment de mettre les investissements, publics comme privés, au service du développement industriel et de réaffirmer l'objectif de dédier 3 % du Produit intérieur brut (Pib) à l'effort de recherche et de développement, inscrit dans la stratégie «*Europe 2020*». Or, pour l'heure, en lui consacrant 2,28 % du Pib, au 12<sup>e</sup> rang des pays de l'Ocde, la France est loin de cet objectif. Le Crédit d'impôt recherche qui, à l'instar du Crédit d'impôt compétitivité emploi, a été mis en œuvre sans ciblage ni contreparties, n'a globalement profité ni à l'emploi, ni à la recherche.

D'autres propositions devaient également être mises en débat : la nécessité de réorganiser le travail et de reposer la question de la réduction du temps du travail; la mobilisation de la fiscalité au service de l'industrie; le développement d'une politique cohérente de l'énergie; la mise en œuvre des conditions d'une démocratie économique, pour décider collectivement des usages et des productions dont le pays a besoin... Avec la volonté, de développer les liens entre l'industrie et les services d'une part, les services publics d'autre part, en travaillant avec les territoires.

Christine LABBE

## UBERISATION DELIVEROO SUR LA SELLETTE

Le syndicat britannique des travailleurs indépendants (Independent Workers Union of Great Britain, Iwgb) mène campagne pour être reconnu par Deliveroo, première étape vers des négociations sur les conditions de travail et de salaires. Depuis août, la société de livraison de repas de restaurants à domicile rémunère ses livreurs à la course et non plus à l'heure. «*Nous voulons obliger Deliveroo à conclure une convention collective avec le syndicat afin que nous puissions négocier les rémunérations et les conditions de travail de nos membres*», a déclaré le secrétaire général de l'organisation syndicale. «*Nous voulons qu'ils soient légalement reconnus comme salariés, comme ceux d'Uber*», a-t-il ajouté. Cette initiative survient deux semaines à peine après qu'un tribunal britannique a jugé que la plateforme de réservation devait verser à ses chauffeurs un salaire minimum, assurer leurs congés payés et les rémunérer en cas d'arrêt maladie, verdict susceptible de concerter des dizaines de milliers de personnes à travers la Grande-Bretagne.

## SOLIDARITÉ INTERNATIONALE SUR LES CHANTIERS DE FINCANTIERI

Début janvier, les syndicats italiens Cgil-Fiom, Cisl-Fim et Uilm-Uil présents sur les sites de construction navale de Fincantieri ont reçu à Rome une délégation de la Cgt-Navale de Saint-Nazaire et de la fédération

Cgt de la Métallurgie. Dans l'hypothèse d'un rachat partiel des chantiers Stx par le groupe Fincantieri, ils se sont mis d'accord pour défendre ensemble l'emploi en France, en Italie et dans tous les pays concernés. «*Alors que la charge de travail de l'ensemble des chantiers européens est au plus haut, la défense des statuts et la reconquête industrielle, la pérennisation et le*

*développement du site de Saint-Nazaire sont l'urgence*», ont-ils déclaré. Sans rien abandonner de leurs spécificités respectives, les syndicats ont affirmé leur volonté d'élargissement des liens internationaux avec tous les syndicats impliqués dans leur démarche, notamment par le renforcement des réseaux IndustriAll Europe et IndustriAll Global Union, et par celui des syndicats de la filière.



## EUROPE D'ABORD, COMBATTRE LE CHÔMAGE

Quand on leur pose la question : « Selon vous, quels sont les deux problèmes les plus importants auxquels votre pays doit faire face ? », les citoyens européens répondent d'abord le chômage et ensuite l'immigration. C'est ce que révèle le dernier sondage Eurobaromètre 2016 réalisé par le service «*communication*» de la Commission européenne. Plus de trois citoyens européens sur dix considèrent en effet que le chômage est le principal problème auquel leur pays doit faire face (31 %, -2 points par rapport au printemps 2016). L'immigration vient ensuite avec 26 % des réponses. Arrive ensuite la situation économique, qui occupe la troisième position – elle est mentionnée par 19 % des personnes interrogées. Puis, avec 18 % des réponses, le système de santé et de sécurité sociale qui se placent en quatrième position, devant les retraites (15 %) et la hausse des prix. À noter que le terrorisme recule pour la première fois depuis l'automne 2013, pour atteindre 14 % des réponses (-2 points par rapport au printemps 2016).

# Le privé en appétits

## **Du rififi autour d'Europacity**

Le projet, né en 2006 et piloté par Immochan, filiale immobilière du groupe Auchan, prévoit d'accueillir 31 millions de visiteurs par an, dont 6 millions de touristes, et de créer au minimum 12 000 emplois ! De quoi enthousiasmer les élus locaux et les pouvoirs publics. Pourtant, le projet soulève des oppositions motivées.

## **Un objet de convoitises**

Le territoire a toujours été traversé par les enjeux de sa propriété et de son exploitation. Cela se lit dans les conflits menés autour des terres cultivées ou non, dans la définition territorialisée de la nation, dans les arrangements auxquels se prête son aménagement, confrontant l'intérêt général et les intérêts particuliers impliqués.

## **La ville : au profit de qui ?**

Spéculation, privatisation et inégalités sociospatiales : comment s'en sortir sans se laisser piéger par certaines fausses bonnes idées ? Une table ronde organisée par *Options* avec quatre chercheurs et militants.

MAXIME EGAT / MAXPPP



## S O M M A I R E

**EUROPACITY,  
ZONE À DÉFENDRE ?**  
PAGES 17 À 19

**REPÈRES**  
PAGE 20

**POINT DE VUE**  
**HAMBOURG :**  
**QUAND LA GENTRIFICATION**  
**MENACE L'EMPLOI**  
PAGE 21

**DÉCRYPTAGE**  
**ENTRE PRIVÉ ET PUBLIC,**  
**LE TERRITOIRE COMME**  
**RESSOURCE**  
PAGES 22-23

**TABLE RONDE**  
PAGES 24 À 27



# Europacity, zone à défendre ?

C'est un projet pharaonique, véritable « utopie urbaine » pour ses promoteurs, « Dubaïland consumériste », « aberration » pour ses détracteurs. Europacity, projet emblématique du Grand Paris, a l'ambition de transformer 80 hectares du triangle de Gonesse – un espace agricole niché entre les aéroports de Roissy et du Bourget – en immense complexe commercial dédié aux loisirs. Parc d'attractions, parc aquatique – et peut-être même piste de ski! –, centre commercial, installations hôtelières et culturelles, le tout en autosuffisance énergétique...

Le projet, né en 2006 et piloté par Immochan, filiale immobilière du groupe Auchan, prévoit d'accueillir 31 millions de visiteurs par an, dont 6 millions de touristes, et de créer au minimum 12 000 emplois! De quoi enthousiasmer les élus locaux et les pouvoirs publics qui l'ont validé malgré certaines réserves, permettant au donneur d'ordre de passer toutes les étapes administratives et d'envisager le début du chantier

en 2019, pour une ouverture en 2024. D'ailleurs, rien ne se fera sans la garantie de financements publics, pour l'heure évalués à plus de 1 milliard d'euros, en particulier pour le détournement de la future ligne 17 du métro du Grand Paris et la construction d'une gare... en pleins champs, qui placera Europacity à vingt-quatre minutes de Saint-Lazare et à sept minutes de Roissy-Charles-de-Gaulle!

Immochan doit quant à elle apporter au moins 3 milliards d'euros et se voit renforcée depuis que, l'an dernier, le groupe chinois Vanda, géant de l'immobilier et des loisirs – le cinéma notamment – est devenu son partenaire à 49,9 %, pour une somme restée inconnue.

## Un débat public réduit aux possibilités d'améliorer le projet

Si le grand public ignore encore l'existence de ce projet, les habitants de Seine-Saint-Denis et du Val-d'Oise commencent à en prendre ...

« Utopie urbaine » ou « Dubaïland consumériste » ?  
Europacity est un projet emblématique du Grand Paris.

## Europacity, zone à défendre ?

... conscience, car le promoteur se veut irréprochable du point de vue de la concertation. Peut-être au risque d'en faire trop. Le 9 décembre, il a présenté les amendements qu'il allait apporter au projet après le débat public – obligatoire sur des dossiers de cette ampleur. Le document présente désormais Europacity comme « *un projet enrichi par tous les acteurs du territoire* ». En fait, la quinzaine de réunions de concertation tenues du 15 mars au 15 juillet 2016 ont permis aux opposants de s'exprimer, mais pas d'envisager des alternatives. Les promoteurs s'engagent tout au plus à renoncer à la piste de ski s'il s'avère qu'elle ne peut être conforme aux normes environnementales.

Sur la question centrale de l'emploi, ils s'engagent à créer une structure dédiée, Europacity compétences, pour « *accueillir, orienter et former les habitants* » susceptibles de postuler à un emploi sur le futur site. « *Nous avons pourtant avancé un grand nombre d'arguments contre ce projet, qui ne constitue en rien une réponse aux besoins sociaux, ni dans notre bassin d'emploi, ni ailleurs. On nous a entendus, mais sur bien des problèmes soulevés, les réponses sont plus que floues* », souligne Bernard Loup, coprésident du Collectif pour le triangle de Gonesse<sup>(1)</sup>, qui rassemble de nombreuses organisations et associations locales et régionales défendant une tout autre idée de la ville, de son aménagement et du lien social. Et qui se demandent qui aura réellement les moyens et l'envie de fréquenter un tel endroit.

De nombreuses organisations et associations locales et régionales ont une toute autre idée de la ville, de son aménagement, et du lien social.

Un nouveau temple de la consommation et du loisir, dans une zone déjà saturée en la matière, est-ce bien utile ? « *Le centre commercial Aéroville, ouvert en 2013 à Roissy, commence déjà à fermer des magasins. Non loin de là, Le Millénaire et O'Parinor sont en difficulté. Un centre commercial supplémentaire ne drainera pas de nouveaux consommateurs... il en prendra aux autres ! Même chose pour les parcs d'attractions : Europacity prétend accueillir chaque année autant de visiteurs que tous les autres parcs de France ! Difficile d'imaginer que 6 millions de touristes intégreront un tel site dans leur visite de Paris. Même Eurodisney a du mal à être rentable, tout ceci n'est pas crédible !* »

Le nombre de création d'emplois semble tout aussi irréaliste : « *Cela représenterait autant d'emplois que sur le chantier titanique du tunnel sous la Manche*, rappelle Pierre Sassié, trésorier de l'union locale Cgt de Paris-Nord, également membre du Cptg<sup>(2)</sup>. *De plus, une partie des emplois "créés" seront en fait "transférés" d'ailleurs, et d'autres disparaîtront du fait de la concurrence d'Europacity, notamment dans les commerces de proximité, alors que nos territoires, souvent délaissés par les services de proximité, en ont particulièrement besoin pour améliorer leur qualité de vie.* » Cette zone fortement marquée par le chômage a besoin d'autre chose que d'emplois précaires...

### Si le projet se crashe, la collectivité paiera ?

« *Ce projet illustre de la manière la plus caricaturale et absurde comment, dans le cadre du Grand Paris, les territoires se mettent en concurrence et cherchent à se spécialiser à outrance, pour être visibles et attractifs à l'échelle nationale et internationale*, estime Camille Montuelle, secrétaire de l'Union régionale Cgt d'Île-de-France (Urif-Cgt) et membre du Conseil économique, social et environnemental régional (Ceser). *Saclay en pôle de recherche, la Défense en pôle financier, Europacity en pôle consumériste et touristique ?* » Folie des grandeurs et miroirs aux alouettes sont légion, au point que certains décideurs perdent de vue qu'il serait possible d'envisager des projets alternatifs, plus en accord avec la vie quotidienne et les difficultés des populations. Leurs besoins en transports publics notamment, la circulation routière étant notoirement saturée sur l'axe nord-sud, et les équipements ferroviaires insuffisants. « *Tout le monde a encore à l'esprit l'accident de Brétigny-sur-Orge*, souligne Pierre Sassié. *Par ailleurs, il faudrait renforcer le réseau RER, par exemple en assurant un raccordement entre les RER D et B, qui faciliterait grandement la vie des habitants.* »

Le rejet du projet est également partagé par certains élus locaux – notamment de Seine-Saint-Denis – et régionaux, qui pensent que l'argent public peut être mieux utilisé ailleurs. Car qui paiera si le projet n'est pas rentable ? Une autre





**Une partie des emplois "crées" seront en fait "transférés" d'ailleurs, et d'autres disparaîtront du fait de la concurrence d'Europacity, alors que les territoires ont besoin des services de proximité.**

priorité fait l'unanimité des opposants : le maintien de l'activité agricole. Les terres qui vont être déclarées constructibles dans ce dossier sont parmi les plus fertiles d'Île-de-France, et leur préservation s'avère déterminante pour notre autonomie alimentaire. Elles pourraient faire l'objet d'expériences innovantes en matière de technologie agricole, de développement durable, d'économie sociale et solidaire. Pour l'heure, elles attendent d'être vendues au mieux 5 euros du mètre carré et, une fois bétonnées au détriment des équilibres écologiques de la zone, elles verront leur valeur décuplée.

Tenir compte de l'histoire de ce territoire, de la cohérence du tissu urbain autour du Triangle, c'est aussi s'intéresser à la friche industrielle qui le borde au sud, sur l'ancien site de Peugeot, à Aulnay-sous-Bois. Une partie est occupée par des activités-logistique, entrepôts etc. Une autre, sur 90 hectares, fait l'objet de projets de

réhabilitation. C'est un dossier sur lequel la Cgt entend se mobiliser avec tout son réseau – Urif, unions locales, départementales, fédérations concernées (transports, commerce, cheminots notamment) – pour porter un projet assurant le développement d'activités économiques créatrices d'emplois de qualité et durables.

Reprendre en main ces espaces privatisés par des spéculateurs, faire que les habitants d'Île-de-France participent réellement à la construction de leur avenir, les opposants à ce projet absurde y croient. Des recours juridiques sont en cours, d'autres sont envisagés au niveau européen. Pour l'heure, les opposants se fédèrent, affinent leurs arguments et les diffusent dans les réseaux militants, syndicaux, associatifs, car ce projet n'a pas eu toute la publicité qu'il méritait. Des ateliers se réunissent, notamment à l'initiative des associations de défense de l'environnement, pour construire des projets alternatifs. Une grande action est prévue le 21 mai sur le site, à l'appel du Cptg. Les anti-Europacity seront également les « invités d'honneur » du grand rassemblement de juillet à Notre-Dame-des-Landes... Une autre zone à défendre (Zad...) au nom du bon sens et de l'intérêt général ?

Valérie GÉRAUD

**LES HABITANTS D'ÎLE-DE-FRANCE S'OPPOSENT À CE PROJET ABSURDE, VEULENT REPRENDRE EN MAIN CES ESPACES PRIVATISÉS PAR DES SPÉCULATEURS, PARTICIPER RÉELLEMENT À LA CONSTRUCTION DE LEUR AVENIR.**

# biblio

— **ANNE CLERVAL, PARIS SANS LE PEUPLE, LA GENTRIFICATION DE LA CAPITALE, LA DÉCOUVERTE, SEPTEMBRE 2013.**

— « **LE 9-3, UN TERRITOIRE DE LA NATION** », HÉRODOTE, 3<sup>e</sup> TRIMESTRE 2016.

— « **L'ÉCOLOGIE URBAINE ET L'URBANISME. AUX FONDÉMENTS DES ENJEUX ACTUELS** », RECHERCHES, JUILLET 2010.

# web

- Anne Clerval, Mathieu Van Crieckingen, « "Gentrification ou ghetto": décryptage d'une impasse intellectuelle », sur Metropolitiques.eu, octobre 2014.

- Émeline Maul, Marie Pauget, Bernard Lense, Éric Raimondeau, « Quelle approche de la déontologie pour les territoriaux et les urbanistes ? », Lagazettedescommunes.com, avril 2016.

- Bernard Lense, Émeline Maul et Éric Raimondeau, « Pour une stratégie territoriale durable », Urbanisme.fr, automne 2015.

- Manon Loisel, Nicolas Rio et Magali Talandier, « L'économie métropolitaine francilienne ne se limite pas à la Défense ! », Metropolitiques.eu, octobre 2016.

## URBANISATION **PLUS DE LA MOITIÉ DE LA POPULATION MONDIALE**

« *La gestion des zones urbaines est devenue l'un des défis de développement les plus importants du xx<sup>e</sup> siècle* », déclarait en 2014 John Wilmoth, directeur de la division de la population des Nations unies. Selon un rapport de l'organisation, plus de la moitié de la population mondiale vit aujourd'hui dans des villes. Et, sous l'effet combiné de la croissance économique et de celle des villes, la proportion devrait avoisiner les deux tiers d'ici 2050. Une augmentation qui devrait toucher d'abord l'Inde, qui a actuellement la plus grande population rurale, puis la Chine et le Nigeria. New Delhi, actuellement la deuxième ville la plus peuplée du monde avec 25 millions d'habitants, devrait conserver cette place jusqu'en 2030, date à laquelle

elle devrait compter 36 millions d'habitants. Devant elle, Tokyo devrait conserver sa première position, avec 38 millions d'habitants. Les autres villes les plus peuplées du monde – Shanghai (23 millions), Mexico, Bombay et São Paulo (21 millions chacune), puis Osaka (un peu plus de 20 millions) – devraient rester dans le peloton de tête. Mais, selon les prévisions démographiques, ces mégalopoles devraient perdre de l'importance face à la croissance des villes moyennes, en particulier dans les pays en développement. Les régions les plus urbanisées au monde sont actuellement l'Amérique du Nord, où 82 % de la population vit dans les zones urbaines, suivie par l'Amérique latine et les Caraïbes (80 %), et l'Europe (73 %).

## VILLES **CE QUE LA DURABILITÉ SIGNIFIERAIT**

En 1999, une jeune géographe présentait sa thèse, « La ville durable, un modèle émergent », qui aujourd'hui encore reste une référence en la matière. Son nom : Cyria Emelianoff. Selon elle, pour être durable, une ville doit avoir trois ambitions. Tout d'abord, elle doit être « *capable de se maintenir dans le temps* » grâce à une distance critique par rapport à son présent. Tout projet définitif empêche cette ambition. Ensuite, la ville durable doit pouvoir offrir une qualité de vie en tous lieux. « *Elle est celle qui appelle une mixité sociale et fonctionnelle ou, à défaut, des stratégies pour favoriser l'expression de nouvelles proximités : commerces et services de proximité* »,

*nature et loisirs de proximité, démocratie de proximité, proximités aussi entre les différentes cultures de la ville, entre les groupes sociaux, entre les générations.* » Enfin, la ville durable est une cité qui se réapproprie un projet politique et collectif, renvoyant à grands traits au programme défini par l'Agenda 21 ; une ville qui cherche à la fois à réduire les inégalités sociales et les dégradations écologiques, en considérant les impacts du développement urbain à différentes échelles. Autrement dit, la ville durable est une ville qui met en jeu un projet environnemental, économique et social. Une « durabilité » dont l'horizon serait seulement local n'aurait pas de sens.

## AIRBNB **APRÈS LA LOCATION, LA CONSTRUCTION**

Airbnb va devenir propriétaire. En août dernier, l'entreprise de locations éphémères a lancé la construction d'une maison communautaire au Japon. Prévue à Yoshino, un village du sud du pays, cette maison aura pour mission d'accueillir des touristes tout en servant de point de rencontre avec la population locale. Beaucoup d'autres constructions de ce type devraient suivre. Selon les dirigeants de l'entreprise, des contacts sont déjà pris au Royaume-Uni, en Chine, en Corée du Sud, en Espagne, en France

et en Italie. Selon le quotidien économique *La Tribune*, « *derrière cet aspect idéaliste, voire utopiste, se cache un nouveau positionnement marketing. En effet, depuis quelques mois, le géant américain insiste pour replacer l'humain au centre de sa communication, ce qui n'est probablement pas anodin. Après avoir été attaqué à la fois par les hôteliers, qui crient à la concurrence déloyale, et les autorités, le site est dans le viseur de certaines métropoles comme Paris ou San Francisco* ».



SIMON DAVAL / MAXPPP

# Hambourg : quand la gentrification menace l'emploi

Après l'installation d'Ikea en centre-ville, l'irruption de Zeise 2, un immeuble appartenant au premier groupe mondial de publicité WPP, bouleverse le tissu socioculturel d'Altona, faubourg historique de la ville hanséatique.

L'installation du géant suédois du meuble, jusqu'ici cantonné à la périphérie des villes, a déchaîné les passions quatre années durant. Altona, quartier multiculturel de plus de 200 000 habitants, mêle les immeubles populaires, les restaurants de toutes les gastronomies de la planète, les ateliers d'artistes et les boutiques bon marché. Pour beaucoup, l'irruption d'Ikea dans cet ensemble tenait du sacrilège. «*La vie n'est pas un magasin de meubles*», clamaient ses adversaires. Ses partisans l'ont pourtant emporté dans la consultation citoyenne de janvier 2010 avec 77 % des votants. Pour eux Ikea allait «*ranimer le quartier*», autrefois cœur du petit commerce.

Plus d'un an après l'inauguration, en août 2015, les habitants d'Altona se sont approprié les services d'Ikea, hot-dog à 1 euro et Wi-Fi gratis compris. Le restaurant du magasin est presque devenu la cantine des habitants du quartier, et un lieu de rendez-vous pour les jeunes des établissements scolaires voisins. Les ventes de meubles, en revanche, restent inférieures à la moyenne.

Aujourd'hui c'est l'irruption d'un autre bâtiment, Zeise 2, un kilomètre plus loin, qui irrite les habitants d'Altona-Ottensen. Il s'étale au bout de la Friedensallee, et doit accueillir les 850 salariés d'une filiale du premier groupe de publicité mondial, WPP. Cette fois, les habitants ont voté, à 75 %, contre la construction de l'immeuble, le 3 septembre 2015. La municipalité d'Altona n'a pas reconnu la validité de la consultation citoyenne. L'association Pro Wohnen Ottensen (Habiter à Ottensen), initiatrice de la mobilisation contre Zeise 2 a vu rouge et déposé plainte. «*Nous voulions que le plan de construction soit jugé illégal*, nous explique Matthias Müller-Hennig, porte-parole de l'association, parce

**point de vue**  
**MICHEL VERRIER**

JOURNALISTE

*qu'il a été approuvé par la municipalité d'Altona pendant la période moratoire de la consultation citoyenne. Les services municipaux devaient, selon les conclusions de nos avocats, s'abstenir de toute décision remettant en cause le but même de la consultation. Nous demandions une «*injonction provisoire d'arrêt des travaux*».*

Le tribunal a rejeté la plainte. L'austère bâtiment de briques beiges et marron aux fenêtres noires est aujourd'hui en voie d'achèvement et vient se coller à une ancienne halle kitsch de briques rouges, égayée de baies vitrées aux poutres métalliques vertes.

*«À l'origine, ce sont 80 appartements, dont 46 logements sociaux, qui devaient être construits là, avec de petites boutiques au rez-de-chaussée, poursuit Matthias Müller-Hennig. Un ensemble qui aurait été en parfaite harmonie avec l'image habituelle de la Friedensallee et aurait amélioré encore la qualité de vie que goûtent les habitants du quartier. Il aurait permis également de détendre les tensions sur le parc d'habitation. Le complexe de bureaux Zeise 2 poursuit au contraire l'invasion par la monoculture de la gastronomie et par des magasins aux prix élevés qui vont asphyxier la culture particulière des boutiques et des restaurants d'Altona-Ottensen. Nous pensons que la politique de développement de la ville doit également renforcer ses aspects sociaux. Le déplacement constraint de population devient un problème brûlant à Ottensen.»*

Les nouveaux occupants arrivent en avril. La bijoutière de la Schmuckgalerie, qui jouxte le bâtiment de WPP, s'inquiète du débarquement de 850 «*costumes-cravates*» dans un quartier bohème où boutiques de mode, galeries et théâtres côtoient les petits magasins.

*«Et contrairement aux assurances de la municipalité, Zeise 2 ne créera ou ne garantira aucun emploi, reprend Matthias Müller-Hennig. Le projet menace au contraire, selon nous, des emplois existants à Ottensen. Il déplace seulement des services de WPP déjà existants à l'intérieur de Hambourg. Il y a d'autres sites ou immeubles de bureaux vides à l'intérieur de la ville hanséatique où WPP pouvait installer sa filiale! La Cité du port, par exemple, a été conçue pour de telles entreprises. L'installation du groupe publicitaire dans cet ensemble y aurait renforcé et stabilisé le réseau des agences et services, et constitué une incitation à l'installation d'autres entreprises. Il est difficile de comprendre...»* conclut-il. Une «*question de fric*» commente crûment de son côté la bijoutière de la galerie voisine. ▶

# Entre privé et public, le territoire

**Le territoire a toujours été traversé par les enjeux de sa propriété et de son exploitation qui impactent les champs du symbolique, du politique et de l'identité. Cela se lit dans les conflits menés autour de la propriété des terres, cultivées ou non, dans la définition territorialisée de la nation, dans les conflits et arrangements auxquels se prêtent son aménagement et, singulièrement, son urbanisation.**

L'actualité en apporte la démonstration de façon régulière, sous des formes qui vont du débat au drame. Le processus d'appropriation et d'usage inclut en effet tensions, négociations et compromis qui mettent en jeu la légitimité des acteurs, celle des projets et celle des procédures d'arbitrage. En attestent, d'évidence, les débats qui tournent autour de la construction de logements mais aussi ceux qui surgissent dès qu'il est question de grands travaux. On pense immédiatement aux projets de construction du barrage de Sivens (Tarn), de l'aéroport de Notre-Dame-des-Landes (Loire-Atlantique), de l'implantation d'un Center Parcs à Chambaran (Isère), de la ligne Tgv Lyon-Turin... Dans tous les cas, le conflit s'organise autour de la légitimité – sociale, économique, écologique – du projet avancé. Ce qui, au-delà, met en scène la confrontation entre l'intérêt général et les intérêts particuliers impliqués. Ces confrontations ont toujours donné lieu à des conflits, longtemps organisés autour d'un simple refus souvent étiqueté « Nimby »<sup>(1)</sup>, quitte à ce que le projet contesté se réalise ailleurs.

## Imbrication croissante public-privé

À partir des années 1990, c'est plutôt la dimension de justice environnementale qui prévaut, avec une forte dimension sociale ou sanitaire. Dans le premier cas, la négociation s'organise autour d'un déplacement et de compensations financières ; dans le second, le conflit est beaucoup plus dur. D'abord, parce que le déplacement étant la plupart du temps inenvisageable, cela conduit à un quitte ou double. Ensuite parce que la notion d'intérêt général, moins portée par l'État, est devenue plus difficile à cerner ; elle est entrée en concurrence directe avec des intérêts particuliers ou locaux. Enfin, parce que sa définition peut à contrario intégrer une dimension qui outrepasse, dans le temps et dans l'espace, la définition classique du territoire – par exemple en intégrant la qualité de l'air, la biodiversité, l'intérêt des générations futures. On peut donc suivre le géographe Guy Di Méo lorsqu'il déclare : « *Le territoire témoigne d'une appropriation à la fois économique, idéologique et politique (sociale donc) de l'espace par des groupes qui se donnent une représentation particulière d'eux-mêmes, de leur histoire, de leur singularité, de leur identité.* »<sup>(2)</sup> C'est par essence un lieu de conflits et d'articulations entre besoins et priorités, entre populations et collectivités, entre secteur public et secteur privé.

(1) Nimby est l'acronyme de l'expression « Not In My BackYard », qui signifie « pas dans mon arrière-cour ».

(2) Cité par Florence Menez, « Le territoire au cœur des rapports publics privés : la cité internationale de Lyon », *Géocarrefour*, Vol. 81/2, 2006.

(3) Ludovic Halbert, « Les deux options métropolitaines des politiques de développement territorial », *Annales de géographie* n° 689, janvier-février 2013.



La phase actuelle de la mondialisation appelle et favorise la diversification des acteurs, de leurs identités et de leurs motivations, des grands travaux à l'exploitation des ressources naturelles. Corrélativement, on voit se redistribuer les tâches entre acteurs privés et puissance publique. Ces dernières décennies ont notamment vu monter en puissance les « partenariats public-privé » à l'échelle nationale comme mondiale, encadrés par des institutions internationales et des entreprises multinationales. Il s'agit là bien évidemment d'une généralité dont les termes renvoient à des catégories diverses, ni homogènes ni clairement identifiables. Le « privé » renvoie aux entreprises, mais également à la société civile souvent organisée dans le cadre associatif, tandis que le « public » peut varier dans le temps et dans l'espace, notamment au gré des lois de décentralisation. Il faut d'ailleurs ajouter à ce tableau les sociétés d'économie mixte et autres agences de développement dont les rôles et statuts sont ambigus. Les interactions de ces acteurs relèvent d'une large palette de régulations et... d'appétits. Sans surprise aucune, les groupes privés manifestent une tendance lourde à privilégier leurs propres

# territoire comme ressource



C'EST DANS UN CADRE PUBLIC ET CONTRADICTOIRE QUE PEUT ÉMERGER UN ARBITRAGE REDÉFINI À PARTIR DE L'INTÉRÊT DU PROJET, DE SON FONCTIONNEMENT, DES NUISANCES POSSIBLES. AINSI, DÉPARTAGER QUI, DE LA DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE OU DE LA DÉMOCRATIE PRÉSENTATIVE, L'EMPORTE.

objectifs par rapport aux politiques publiques ; ils peuvent d'autant plus peser à cette fin qu'ils sont imbriqués de façon croissante avec les élus locaux, et que leurs moyens financiers et techniques s'avèrent indispensables.

De fait, avec la métropolisation<sup>(3)</sup>, la plupart des grandes villes européennes sont entrées en concurrence en multipliant leurs atouts dans les domaines de la culture, des transports, de la recherche et de l'événementiel – projets complexes car souvent multidimensionnels. Leur coût rend incontournable l'appel à des financements extérieurs. Cela vaut autant pour le réaménagement des centres que pour les extensions urbaines vers les zones rurales, et cela soulève immédiatement des controverses sur les usages projetés. Logements ou complexe sportif ? Tramway ou complexe autoroutier ? Préservation des zones humides ou lotissement périurbain ? Centre commercial géant ou saine gestion de l'eau ? Ces questions impliquent des choix compliqués alors même que les acteurs privés, pour qui le territoire est une ressource, font prévaloir le retour sur investissement. Les éléments du débat sont donc réunis et peuvent être présentés aux élus locaux et aux populations

concernées, qui peuvent débattre et départager, selon leurs propres visions du devenir territorial. Ce qui est nouveau, dans ce processus, c'est que les entreprises sont passées du rang de prestataires à celui, beaucoup plus avantageux pour elles, de partenaires.

## Pour des contre-pouvoirs à la hauteur

La question est donc posée – de façon structurelle, un peu partout dans le monde – de contre-pouvoirs à la hauteur de ce nouveau rapport de forces. Cela débouche sur des expérimentations participatives amenant la société civile à jouer un rôle soit comme « cliente », soit comme partie prenante, soit comme « partenaire » disposant de réels pouvoirs d'intervention et de codécision. Les situations sont très diverses et reflètent des traditions, des niveaux de représentativité, des cadres légaux et des rapports de forces eux-mêmes inégaux et fluctuants. Trop souvent, les associations sont invitées à accompagner, à imaginer et, in fine, à accepter les contraintes des entrepreneurs privés.

Cette gouvernance territoriale n'est donc absolument pas une panacée, tout juste un cadre élargi dont la qualité dépendra du débat public plus que de ses échanges internes. C'est dans ce cadre public et contradictoire que peut émerger un arbitrage redéfini à partir de l'intérêt du projet, de son fonctionnement, des nuisances possibles. Cette enquête publique départage en théorie qui, de la démocratie participative ou de la démocratie représentative, l'emporte. Sachant que, au-delà d'objectifs qui peuvent diverger, les rythmes décisionnels eux-mêmes ne se recoupent pas. Cette fabrique du consensus ne résout pas automatiquement les conflits, mais elle peut en atténuer l'intensité en relativisant les arguments d'autorité technique et en les confrontant à d'autres logiques de développement.

Mais même dans ce cadre, la question reste entière d'une réarticulation entre les intérêts d'un territoire bien compris par ses acteurs locaux, les riverains, et un intérêt plus général plus lointain – échelon métropolitain, régional ou mondial. Elle interroge la capacité des communautés d'intérêts impliquées à passer de la définition d'un arbitrage à celle d'un bien commun via un cheminement formidablement complexe. Un cheminement qui déborde du champ strictement territorial pour se construire en réponse globale au devenir de nos sociétés.

Louis SALLAY

# La ville : au profit de qui ?

**Spéculation, privatisation et inégalités sociospatiales : comment s'en sortir sans se laisser piéger par certaines fausses bonnes idées ? Exemple : imposer la mixité sociale est-il vraiment la solution pour avancer ? Rencontre.**

**PARTICIPANTS :**

– **THIERRY BÉNÉFICE**, CONSEILLER DE L'URIF- CGT AU CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL (CESE) D'ÎLE-DE-FRANCE.

– **ANNE CLERVAL**, GÉOGRAPHE, MAÎTRESSE DE CONFÉRENCES À L'UNIVERSITÉ PARIS-EST-MARNE-LA-VALLÉE, AUTEURE DE *PARIS SANS LE PEUPLE. LA GENTRIFICATION DE LA CAPITALE*.

– **VINCENT GAUTHERON**, SECRÉTAIRE NATIONAL DE L'UGICT, CHARGÉ DE MISSION À LA RATP.

– **ÉMELINE MAUL**, URBANISTE TERRITORIALE, MEMBRE DE LA CE DE L'UFICT DE LA MÉTROPOLE DE LYON.

– **MARTINE HASSOUN**, "OPTIONS".

**LA PRODUCTION DE LA VILLE NE RÉPOND PAS À L'INTÉRÊT GÉNÉRAL ET Y RÉPOND DE MOINS EN MOINS. SEUL UN RAPPORT DE FORCES CONSÉQUENT PERMET DE LIBÉRER DES MARGES DE MANŒUVRE EN TERMES DE RÉGULATION PUBLIQUE.**

– **Options** : Comment définir le développement de la ville aujourd'hui ? La financiarisation de l'urbain en est-elle la caractéristique principale ?

– **Anne Clerval** : Avant toute chose, j'aimerais faire cette précision : depuis que le capitalisme existe, la ville et l'urbain constituent un moyen privilégié pour ralentir la circulation du capital et assurer son accumulation à moyen ou long terme. Les grands projets urbains en Chine ou aux Émirats arabes unis jouent un grand rôle d'absorption des surplus de capitaux au niveau mondial. Cela relève-t-il d'une financiarisation de la ville ? On réserve ce terme à l'intervention des marchés financiers dans la production urbaine. Il faut plutôt parler de privatisation, pour désigner le rôle croissant des acteurs privés dans l'aménagement urbain. Mais la ville était déjà produite, avant, par des acteurs principalement privés qui poursuivaient un objectif de rentabilisation du capital. La production de la ville ne répond pas à l'intérêt général et y répond de moins en moins. Seul un rapport de forces conséquent permet de libérer des marges de manœuvre en termes de régulation publique. Ce fut le cas du temps du compromis social de l'après-guerre et, comme dans d'autres domaines, il est aujourd'hui remis en cause. Les villes sont de plus en plus gérées de façon entrepreneuriale, avec comme objectif principal la compétitivité. Cela conduit à réduire les habitants à des consommateurs et à exclure les classes populaires, puisqu'elles ont le plus faible pouvoir d'achat. Les politiques d'image et de marketing urbain les rendent invisibles ou les stigmatisent en ne mettant en avant que les «classes moyennes».

– **Vincent Gautheron** : Les équipes municipales avaient auparavant les moyens d'user de la clause de compétences générales pour peser sur les effets de la privatisation. Elles pouvaient prendre des mesures de politiques locales qui permettaient d'amoindrir cette vision capitaliste de la ville. Les lois successives qui ont été prises en matière d'organisation des territoires – loi Notre (pour «Nouvelle organisation territoriale de la République») et loi Maptam (pour «Modernisation de l'action publique ter-

ritoriale et affirmation des métropoles»), tout particulièrement – constituent désormais autant d'obstacles pour qui veut mener des politiques sociales, renforçant une vision capitaliste de la ville. Cet espace n'aurait plus pour autre fonction que celle – je suis tout à fait d'accord avec Anne Clerval – de satisfaire des objectifs de consommation. Très concrètement, cela signifie qu'en Île-de-France, par exemple, les politiques de développement des logements sociaux sont totalement abandonnées par les autorités. Les villes qui ne créent pas de logements sociaux ne sont pas sanctionnées tandis que, à l'inverse, celles qui en produisent trop le sont. Le logement social n'est pas perçu comme un vecteur d'insertion, de soutien aux jeunes couples pour les faire entrer dans la vie adulte, mais comme un vecteur d'insécurité. Comme un problème. Un risque inquiétant et relevant, non pas de la solidarité, mais du sécuritaire.

– **Émeline Maul** : Longtemps, le patronat a eu le souci de loger la main-d'œuvre dont il avait besoin. Il réclamait la construction de logements, non par humanisme mais pour disposer d'une force de travail à proximité des entreprises. Cette logique demeure. On la retrouve dans les documents de planification dans lesquels il est dit que les villes doivent être organisées autour de bassins de vie et de bassins d'emplois. Simplement, cette vision de la ville bute aujourd'hui sur quelques contradictions, à commencer par celles qui opposent les intérêts du capitalisme immobilier à ceux du capitalisme industriel. Qui plus est, l'un et l'autre n'attendent pas des pouvoirs publics le même type d'intervention. Le capitalisme immobilier engrange des profits d'autant plus importants que les municipalités valorisent le foncier. Lorsque les pouvoirs publics développent les espaces verts, les lieux de culture et les commerces, ils contribuent à renchérir le coût des logements et, ainsi, à maximiser les profits possibles pour les promoteurs.

– **Thierry Bénéfice** : Effectivement, on ne peut caractériser la ville sans revenir au mode de production. Nous sommes dans un système de concentration, de fusions-acquisitions, qui ne date pas d'aujourd'hui. Mais les sup-



66  
**TRÈS CONCRÈTEMENT,  
 CELA SIGNIFIE QUE  
 LE LOGEMENT SOCIAL  
 N'EST PAS PERÇU  
 COMME UN VECTEUR  
 D'INSERTION,  
 DE SOUTIEN AUX  
 JEUNES COUPLES  
 POUR LES FAIRE ENTRER  
 DANS LA VIE ADULTE,  
 MAIS COMME UN  
 VECTEUR D'INSÉCURITÉ.**

pressions d'emplois qu'elles signifiaient dans les années 1970 pouvaient encore être absorbées. Désormais, le chômage et l'exclusion se développent et, dans le même temps, toutes les politiques d'administration spatiale sont conçues dans un but et un seul : la compétitivité et l'attractivité des territoires. Pour faire bien, on rajoute un peu de mixité sociale. Mais la priorité n'est pas là. Elle est dans la concurrence, la concentration et la compétitivité avec les métropoles internationales. Dans ce cadre, la population et les salariés pèsent bien peu. Deviennent même totalement secondaires.

– **Émeline Maul** : Sauf s'ils deviennent vecteurs de rentabilité !

– **Thierry Bénéfice** : En effet... Et c'est dans ce cadre, je crois, que se développe une spécialisation des territoires à tout-va. Les pôles de compétitivité qui ont pour fonction d'assurer, par l'inventivité et l'innovation, la mise en concurrence des métropoles les unes avec les autres en sont l'une des meilleures illustrations. Et la conception du Grand Paris, avec la politique des transports qui l'accompagne, l'une des dérives les plus claires. Le développement des transports collectifs dans ce cadre n'a été imaginé qu'au service des aéroports et des centres d'affaires. Les zones d'habitation ont été totalement ignorées. Pour preuve, le prix des trajets qui sera prohibitif sur certaines zones : 24 euros, par exemple, pour aller de Roissy à la gare de l'Est par le Charles-de-Gaulle Express. Autant dire un prix que ne pourront pas supporter les salariés. Les riverains et leurs élus se mobilisent contre ce projet.

– **Vincent Gautheron** : D'une certaine façon, cette manière de voir milite pour un retour des

villes-dortoirs caractérisées par l'absence de tout service public et de toute activité économique. Alors que la décentralisation avait permis un équilibre entre emplois, services et territoires, on est confronté désormais à une obsession de la rentabilité des territoires. Obsession qui fait du centre-ville un quartier d'affaires et rien d'autre, avec des commerces qui ne recherchent que le passage qui leur assurera des clients. Pour le reste, les populations, y compris les plus aisées, sont sommées d'aller s'installer dans les franges de la ville où n'existe plus aucun service ni activité économique. À moins que les municipalités aient les moyens financiers de les stabiliser. Exemple : ces communes où la Poste n'est plus présente que parce que ses édiles ont consenti à payer les locaux ou le personnel.

– **Anne Clerval** : La mise en concurrence des villes entre elles est un des éléments clefs de l'urbain aujourd'hui. Comme les capitaux jouent des avantages concurrentiels entre pays pour assurer leur rentabilité, ils jouent de l'inégalité des territoires, complexifiant la tâche des pouvoirs locaux qui sont de plus en plus soumis à leurs exigences.

– **Émeline Maul** : D'où l'importance de la fiscalité. Une question essentielle, alors que les entreprises se déplacent au gré des conditions fiscales qui peuvent leur être faites ici ou là. Une logique catastrophique, car la ville a besoin de ressources pour se développer. Soit dit en passant, le remplacement de la taxe professionnelle par la contribution économique territoriale a réduit la fiscalité des entreprises – d'au moins 20 % sur la Métropole de Lyon –, et l'État est obligé de compenser. Est-ce bien normal ?

...

## TABLE RONDE

La ville:  
au profit de qui?

CHACUN DEVRAIT  
POUVOIR CHANGER  
DE TAILLE  
DE LOGEMENT,  
DE QUARTIER,  
SE RAPPROCHER DE  
SON LIEU DE TRAVAIL,  
DE SES LOISIRS, SANS  
QUE CE CHOIX SOIT  
LIMITÉ PAR LE COÛT  
DU LOGEMENT.



Thierry Bénéfice

... – **Thierry Bénéfice**: Ça l'est d'autant moins que le développement de l'activité économique des territoires réclame des investissements. Des investissements et donc des moyens.

– **Vincent Gautheron**: Des investissements dans les transports, créateurs de lien social qui permettent à toutes les populations, sans conditions de ressources, d'accéder aux activités économiques et sociales. Les libéraux n'y voient qu'un coût pour la collectivité. Or, lorsqu'on les attaque, on renforce l'isolement des territoires et de leurs habitants.

– **Options**: Quel effet la privatisation de la ville a-t-elle sur ce qui a longtemps été présenté comme la fonction première des politiques de la ville, à savoir la mixité sociale?

– **Anne Clerval**: il faut se méfier de cette notion fourre-tout, et il vaudrait mieux parler d'hétérogénéité sociale, qui est courante dans les villes même si elle est toujours partielle et plus ou moins forte. Les quartiers les moins hétérogènes socialement sont les beaux quartiers. On oublie trop souvent de le dire en stigmatisant les quartiers populaires, qui le sont davantage. L'idée de « mixité sociale » laisse entendre que l'hétérogénéité induit la rencontre et le mélange, ce qui en fait est assez rare, des relations étant, pour l'essentiel, socialement endogames. Elle laisse aussi entendre que ce mélange serait positif pour les classes populaires. Qu'il leur permettrait d'apprendre les bonnes manières et les bonnes mœurs. Un discours qui ressemble en tout point à celui que l'on tient aujourd'hui en direction des immigrés.

S'est-on simplement interrogé sur le besoin de mixité des villes bourgeoises ? De fait, on ne prône la mixité sociale que dans les quartiers et les communes populaires. C'est toujours la concentration de ménages modestes, ouvriers, immigrés qui est présentée comme un problème, jamais la concentration des grands bourgeois ou des classes moyennes supérieures, qui pourtant assure leur reproduction sociale et donc celle des inégalités. Les objectifs de « mixité sociale » et de « diversité » cachent des politiques de mobilité forcée. C'est une politique de classe et, souvent, raciste, en ce qu'elle réactualise le pré-



Émeline Maul

tendu « seuil de tolérance » déjà utilisé officiellement il y a plusieurs décennies concernant les immigrés.

– **Thierry Bénéfice**: L'idée de mobilité est importante pour que la société puisse bouger. On ne peut faire l'économie d'une réflexion sur la mobilité sociale, professionnelle, internationale. Dans le domaine du logement, chacun devrait pouvoir changer de taille de logement, de quartier, se rapprocher de son lieu de travail, de ses loisirs, sans que ce choix soit limité par le coût du logement.

– **Anne Clerval**: Malheureusement, on pense trop souvent les choses comme si on ignorait le fonctionnement de la ville capitaliste, à savoir que, dès qu'on améliore l'environnement urbain, on fait monter les prix. Bien sûr, c'est bien de développer des espaces verts. Mais à condition que l'on permette aux classes populaires de se maintenir dans ces quartiers qu'on améliore, car ces quartiers constituent de véritables parcs d'accueil pour les plus modestes. Et si on veut y parvenir, il faut se doter d'outils de régulation puissants pour que ce ne soit pas les classes populaires qui, à chaque fois, pâtissent de tout aménagement.

– **Émeline Maul**: Je suis tout à fait d'accord sur cette analyse, sur la nécessité de démythifier le concept de « mixité sociale ». Mais j'ajouterais à cela le besoin de démythifier « l'accès à la propriété ». Il n'est pas forcément un axe de progrès pour les classes moyennes et populaires. Son développement satisfait les promoteurs immobiliers, certes ! Mais il est aussi l'outil idéologique qui casse le collectif et les solidarités, et contribue à faire passer au second plan l'objectif de développement du logement social.

– **Options**: Comment inverser les logiques à l'œuvre ?

– **Thierry Bénéfice**: Il faut absolument sortir de la logique de rente dans laquelle on a placé le foncier. Il le faut pour permettre à tous de se loger et pour lutter contre l'endettement des

# 66

## COMMENT INVERSER LES LOGIQUES À L'ŒUVRE ? EN S'ATTAQUANT À LA RENTE FONCIÈRE, QUITTE À ALLER VERS LA MUNICIPALISATION DES SOLS. EN DÉVELOPPANT DES POLITIQUES DE BLOCAGE DES LOYERS, EN RÉQUISITIONNANT LES LOGEMENTS VACANTS.

foyers. La flambée des prix du foncier est aussi la cause de la dégradation du parc immobilier. Quand les propriétaires se sont saignés à blanc pour s'acheter un logement, bien souvent, ils ne peuvent plus ensuite faire les travaux nécessaires pour entretenir leurs biens.

– **Vincent Gautheron** : L'approche qui se développe aujourd'hui, jusqu'au Cese d'Île-de-France, c'est qu'il est possible de faire du logement social, mais à condition qu'il ne coûte pas cher. Plutôt que de rogner les marges des groupes de construction, on accepte de bâtir des logements de qualité minimale, avec des surfaces à vivre réduites. Il faut sortir de cette logique. La question de la spéculation foncière impacte aussi le tissu économique. Nombre d'entreprises quittent les centres-villes des métropoles pour s'installer en périphérie. Parallèlement, se développent des espaces de coworking destinés à réduire le coût du foncier mobilisé par l'entreprise pour accueillir les salariés sur leur lieu de travail... Quand il ne s'agit pas de transférer ces coûts sur le salarié avec le télétravail, avec les effets pervers que cela peut avoir sur l'équilibre entre la vie professionnelle et la vie privée.

– **Thierry Bénéfice** : Relancer la politique de construction, mettre en place un encadrement des loyers, replacer sur le marché les résidences secondaires non utilisées, créer des emplois pour redonner du pouvoir d'achat: les mesures à prendre pour contrer la spéculation sont connues. Pour certaines, elles sont même inscrites dans des lois, comme celle sur le plafonnement des loyers – texte qui reste au demeurant bien insuffisant.

– **Vincent Gautheron** : Sans doute faudrait-il revenir à cette question: qu'est-ce que la ville? Et comment, en son sein, organise-t-on la vie entre ses habitants? On s'intéresserait ainsi à quelques sujets fondamentaux, comme celui de l'impôt, et de la façon d'éviter la mise en concurrence des territoires entre eux. Un processus par lequel les salariés sont les premières victimes, obligés qu'ils sont de suivre les emplois au prix de déménagements ou de temps de transport sans cesse accrus. On éviterait peut-être ainsi de trop spécialiser les territoires au risque d'aggraver le chômage quand un secteur est affecté. On remettrait au cœur des territoires les services publics indispensables à la bonne organisation de la vie. Il faut remettre l'humain au centre des projets. On ne peut se passer d'un État stratège doté d'une véritable vision d'aménagement du territoire, qui aborde les questions d'infrastructures de transport, d'industrie et d'emplois, de services publics. Bref, d'un État qui, par sa politique, rompt avec une sorte de dumping social des territoires et de leurs populations.



**Anne Clerval**

– **Anne Clerval** : Je suis tout à fait d'accord avec ce qui vient d'être dit. Même si, malheureusement, je pense que cela restera irréaliste tant que l'on ne développera pas un rapport de forces favorable aux classes populaires, tant que l'on ne fera pas du développement du logement social ou des services publics un outil de mobilisation et de développement de la conscience de classe. Il faut sortir de cette pensée unique qui considère la ville populaire comme un problème. Il faut le faire parce que, comme celui sur la mixité, ce discours entame la capacité de mobilisation des classes populaires pour obtenir un véritable droit à la ville.

– **Émeline Maul** : Comment inverser les logiques à l'œuvre ? En s'attaquant à la rente foncière, mais aussi aux modalités de réalisation des plus-values – à Lyon, le prix de sortie des logements est de 4 300 euros en moyenne quand celui du foncier est de 1 000 euros –, quitte à aller vers la municipalisation des sols. En développant des politiques de blocage des loyers, en réquisitionnant les logements vacants et, je suis tout à fait d'accord, en développant les logements sociaux et très sociaux. Certains foyers aujourd'hui n'ont pas les moyens de débourser plus que l'équivalent de 5 euros le mètre carré pour se loger... ▶



**Vincent Gautheron**

# FNAC

## LOI TRAVAIL, UN RÊVE DE DRH...

C'EST L'HISTOIRE D'UNE RENCONTRE ENTRE UN PROJET ET UNE LOI. LE PROJET ÉMANE DE LA DIRECTION DE LA FNAC, LA LOI S'APPELLE TRAVAIL. LA SECONDE PERMET À LA PREMIÈRE DE FAIRE PREUVE D'UNE GRANDE CRÉATIVITÉ QUANT AUX RÈGLES DE LA NÉGOCIATION SOCIALE. ELLE NE S'EN PRIVE PAS.

L'affaire commence le 19 août 2016, avec le rachat de Darty par la Fnac. Rachat et fusion sont des opérations complexes, fortement encadrées par la loi et par le Code du travail, qui établissent des obligations d'information, de consultation et de calendrier afin, notamment, que les salariés ne soient pas victimes de l'opération. Comment contourner ces lourdes contraintes ? Mieux : comment profiter de l'affaire pour mettre hors jeu les organisations syndicales exigeantes, peser sur les élections – donc leur représentativité – et, dans la foulée, imposer quelques mesures phares comme par exemple le travail du dimanche ? Ce ne serait pas du luxe : pour ce rachat, la Fnac a dû débourser 1,16 milliard d'euros, et doit rembourser 130 millions chaque année... La question est donc de savoir comment réaliser un maximum d'économies. La direction cherche la réponse dans la loi Travail et – sans surprise – elle trouve !

### Le couteau suisse du dialogue social

La Fnac veut transférer 810 à 840 salariés de chez Darty Île-de-France pour créer un seul siège social. Ce transfert de 19 % des 4 132 salariés de l'enseigne Darty lui permet d'innover en créant un « comité de concertation » chargé d'aboutir à un accord-cadre sur le calendrier du trans-

fert. Ses membres seront dotés de crédits d'heures, de liberté de circulation, de frais de déplacement, sans compter les téléphones portables et les ordinateurs ultralégers. Ce fameux accord-cadre est signé... par les élus de chez Darty : en revanche, aucune des trois organisations représentatives de la Fnac n'en est signataire.

Or, les enjeux sont lourds, singulièrement pour les salariés de la Fnac, où se profile un Pse. Selon les élections syndicales de février et leurs résultats, ce Pse (et ses suites) sera plus ou moins facile à faire passer. D'où l'intérêt de ce fameux comité, véritable couteau suisse du dialogue social. « *Avec son projet de transfert, la direction a évidemment en vue des économies d'échelle. Mais elle vise plus large* », explique Philippe Coutanceau, délégué syndical Cgt à la Fnac. Son fameux comité lui permet aussi de peser sur la campagne électorale et, donc, de choisir son interlocuteur syndical. » De fait, l'accord aboutit à ce que 30 élus de chez Darty Île-de-France pourraient se déplacer au sein de Fnac SA alors que les élus de la Fnac ne seraient que 14 à pouvoir se rendre chez Darty. « *C'est évidemment sans rapport avec le nombre de salariés de chez Darty transférés* », précise Philippe Coutanceau, mais il y a plus grave, dans la mesure où les membres de ce comité de concertation se trouvent libres de se déplacer dans l'entreprise, sans aucune restriction, et d'y prendre

*tous les contacts qu'ils veulent. En deux mots : de faire campagne. Ces libéralités sont sans précédent dans l'histoire sociale de la Fnac, elles sont exorbitantes et, surtout, elles créent une véritable concurrence illégale avec les institutions du personnel, comité d'entreprise et comité d'hygiène et de sécurité, dont les prérogatives légales se trouvent, de fait, neutralisées. »*

### C'est la loi elle-même qui pousse à l'abus

Il va sans dire que dès le départ de ce processus de « négociation », la Cgt signale auprès de la direction toutes ses irrégularités. Ses objections sont ignorées, refusées, rejetées : « *La direction a clairement tourné la page du dialogue social pour adopter un anticégrétisme assumé* », estime Philippe Coutanceau. La Cgt a demandé en justice l'annulation de l'accord pour illégalité et inégalité des moyens, en soulignant le manque à l'obli-



NICOLAS VALLAURI / MAXPPP



gation de loyauté. En pointant également la dimension surréaliste qui permet à des délégués syndicaux d'entreprise de s'engager pour un groupe en signant un texte qui, de surcroît, ne les concerne en rien. En vain... «*La loi Travail a créé une nouvelle donne difficile à appréhender. Tout cela est neuf, sans jurisprudence et les juges ont alors tendance à considérer que c'est trop compliqué.*» M<sup>e</sup> Savine Bernard, avocate de la Cgt, n'a pas de mots assez dur pour dénoncer le montage que constitue le comité de concertation de la Fnac: «*Il relève d'une loi qui pousse à l'abus, de la même façon qu'un supermarché pousse à la consommation. Avec son fameux "comité de concertation", la direction peut faire passer un projet de transfert en moins d'un mois, vacances de Noël comprises, en échappant à toute obligation de consultation. Elle verrouille également l'information et la consultation à propos du Pse à venir. Enfin et surtout, elle*

*s'offre un outil de concertation taillé sur mesure et en capacité de négocier en parallèle. La loi l'autorise même à choisir, à sa convenance, les critères de représentativité qu'elle entend prendre en compte. Elle le lui permet dans l'espace, en jouant au Meccano d'entreprise. Elle le lui permet – et c'est encore plus fort – dans le temps, en "picorant" dans les résultats électoraux des années précédentes.*»

Forte du fait qu'un accord de méthode ne saurait prévaloir sur les textes légaux, la Cgt a saisi la justice en arguant que tout accord passé grâce à une information qui n'a pas été loyale devient caduc. Cette objection tiendra-t-elle devant le juge? Si oui, comité d'entreprise et Chsct retrouveront le plein exercice de leurs prérogatives. La loi Travail, certes, ne s'en porterait pas bien. Mais la démocratie et le dialogue social ne s'en porterait pas plus mal.

Louis SALLAY

**La Cgt a demandé en justice l'annulation de l'accord pour illégalité et inégalité des moyens, en soulignant le manque à l'obligation de loyauté.**

# FORMATION

## CPA : LOIN DU COMPTE...

PRÉSENTÉ COMME LA GRANDE INNOVATION SOCIALE DU QUINQUENNAT HOLLANDE, LE COMPTE PERSONNEL D'ACTIVITÉ AJOUTE PEU DE DROITS AU COMPTE PERSONNEL DE FORMATION ET N'AFFICHE AUCUNE AMBITION RÉELLE.

Intégré à la loi Travail pour lui donner une couleur plus sociale, le compte personnel d'activité (Cpa) est entré en application le 12 janvier. Cette «révolution», dixit le ministère du Travail, a pour objectif de permettre à chacun de «sécuriser et construire son parcours professionnel», de «faire évoluer sa carrière». Le Cpa n'apporte pourtant pas grand-chose par rapport au compte personnel de formation (Cpf) instauré en 2015. Il intègre le compte prévention pénibilité (Cpp), qui existait déjà : l'exercice d'une activité reconnue comme pénible pourra, au choix, ouvrir des droits à formation – dans la limite de vingt heures par an et de cent heures pour toute la carrière –, permettre de réduire son temps de travail ou de partir en retraite anticipée...

S'y ajoute le nouveau compte engagement citoyen (Cec), qui permet de convertir certaines activités de bénévolat ou de volontariat en heures de formation. Pour prétendre à vingt heures de formation – avec un plafond de soixante heures –, il faudra par exemple avoir effectué six

mois de service civique, avoir été réserviste pendant trois ans minimum, maître d'apprentissage, ou encore avoir effectué au moins deux cents heures de bénévolat dans l'année. En fait, le plafond d'heures cumulables de formation est limité à cent cinquante heures par an, comme pour le Cpf – hormis pour les jeunes sans qualification et les chômeurs, où il peut atteindre quatre cents heures. Et si ces heures de formation ne sont pas utilisées, impossible d'en cumuler au-delà...

### Bilan modeste du Cpf

Tout actif de plus de 16 ans (15 ans pour les apprentis) peut ouvrir un compte sur le portail\* accessible par Internet et sur smartphone et se renseigner auprès de son Opcap (organisme paritaire collecteur agréé) de référence pour connaître les formations auxquelles il peut prétendre. La grande innovation affichée, c'est que cette démarche est possible à n'importe quel moment, car ces droits sont acquis, non attachés à l'emploi ou au statut, mais à la personne. Celle-ci est

en droit de choisir son parcours de formation ou de reconversion en cas d'accident de carrière. C'était déjà le cas avec le Cpf, dont le premier bilan, mi-août, un an et demi après son lancement, était plus que modeste : 3,3 millions de comptes activés pour 21 millions d'actifs concernés par le dispositif, et 470 000 formations validées, rarement qualifiantes compte tenu de leur durée insuffisante.

«*Même quand on arrive à trouver une formation correspondant à ses besoins, il est difficile d'y consacrer du temps, car il faut souvent la suivre hors temps de travail, ce qui exige beaucoup d'énergie et de volonté, parfois sur plusieurs années, et dissuade de nombreux salariés, en particulier les femmes, souligne Christian Delboe, chargé du dossier formation initiale et professionnelle à l'Ugict. Ce dispositif responsabilise les salariés sans leur donner réellement de moyens conséquents pour se former. Ceux qui ne se prennent pas en main n'auront qu'à s'en prendre à eux-mêmes s'ils ne réagissent pas quand leur situation professionnelle se complique! Les entreprises – dont les plans de formation ne cessent de se rabougrir – vont en profiter pour s'exonérer un peu plus de leurs obligations à maintenir les salariés opérationnels à leurs postes.*»

### Baisse des financements

Depuis la réforme de 2014, qui réorganise les financements de la formation, les cotisations patronales (en particulier celles des entreprises de plus de 300 salariés) ont baissé, l'argent collecté par les Opcap étant passé de 7 à 5 milliards d'euros en 2016. «*On peut aussi s'interroger sur les conditions de mise en œuvre de formations de qualité pour les cadres, dont le coût est souvent très élevé, poursuit Christian Delboe, mais, pour l'ensemble des salariés, la validation de ces formations par l'entreprise n'est pas acquise ; ils devront y trouver d'autres motivations.*»

La Cgt se mobilise depuis des années pour de réelles réponses à la précarité des parcours professionnels, «*pour un socle de droits attachés à la personne, garantis collectivement et transférables d'une entreprise à l'autre*», plus ambitieux et plus élargi : pour une sécurité sociale professionnelle qui prenne en compte l'ancienneté, les qualifications, le droit au chômage, à la formation, à la retraite, pour une sécurité sociale professionnelle tout au long de la vie, quels que soient les accidents de parcours. Avec le Cpa, on est encore loin du compte.

Valérie GÉRAUD

\*[www.moncompteactivecite.gouv.fr](http://www.moncompteactivecite.gouv.fr)



JAMES HARDY / MAXPPP



## FICHES DE PAIE SIMPLIFIER: AVEC QUEL OBJECTIF?

DEPUIS LE 1<sup>er</sup> JANVIER, LES ENTREPRISES DE PLUS DE 300 SALARIÉS DÉLIVRENT DE NOUVELLES FICHES DE PAIE. EXPLICATION ET PERSPECTIVES SYNDICALES.

**M**ême sur les fiches de paie, les mots ont un sens. Substituer à l'item Urssaf celui d'assurance – assurance santé ou assurance vieillesse – peut apparaître comme un effort de simplification. Sauf que l'on introduit une confusion entre ce qui relève de l'assurance privée et ce qui relève de la contribution à un système de protection sociale ouvert à tous et solidaire, explique Marie-Martine Savignac, administratrice Cgt à l'Agence centrale des organismes de sécurité sociale (Acoss). Depuis le 1<sup>er</sup> janvier, les bulletins de paie des salariés employés dans les entreprises de plus de 300 personnes ont été toilletés.

Disparues, les lignes faisant référence aux cotisations aux caisses d'assurance maladie, vieillesse ou chômage de la Sécurité sociale. Abandonnée, la mention explicite des mutuelles, organismes de retraite complémentaire ou de prévoyance auxquels cotisent les salariés.

Synthétiques et ramassés, ces nouveaux documents promettent une meilleure lisibilité aux salariés, assure le gouvernement. Et une réalisation plus aisée aux entreprises.

Lorsque au début de l'année 2015, le gouvernement avait mis en place un groupe de travail sur la simplification des bulletins de salaire, la Cgt avait été très claire. Elle ne s'opposait nullement à une telle réforme. Mais elle insistait pour que l'opération se mène sans rien masquer des enjeux nullement techniques qu'elle

sous-tendait. L'insertion ou la disparition de telle ou telle mention sur les bulletins de paie aurait forcément des conséquences sur la valorisation du système de protection sociale comme sur l'information des salariés et sur leur capacité à défendre leurs droits.

La Cgt militait donc pour que la ventilation des cotisations se fasse par organisme et non par risque. Il ne s'agissait pas d'une coquetterie mais du moyen de faire savoir aux salariés à quelle mutuelle, à quelle caisse de prévoyance leur employeur cotise. «*Dans un contexte où de plus en plus de salariés ont des contrats précaires, la mise à disposition de ce type d'information est indispensable pour permettre à tous de faire valoir leurs droits*», explique Marie-Martine Savignac. Autre demande faite par la confédération: que demeure, sur la fiche de paie, le numéro Urssaf de l'employeur, «*élément indispensable aux inspecteurs du travail et à leurs collègues de l'Urssaf pour lutter contre le travail dissimulé. Sans cette mention, le contrôle est beaucoup plus long à effectuer, beaucoup plus compliqué*».

Rien de tout cela n'a été retenu. Au terme de plusieurs semaines de discussion, la Cgt n'a obtenu que le rejet de la mention d'un «coût du travail» sur le nouveau bulletin de paie. Une bonne nouvelle, comme l'apparition de la mention des «allégements de cotisation» perçus par l'employeur, et ce même si les aides reçues au titre du Cice n'apparaissent pas... Trop tard pour améliorer les choses? Pas sûr.

Avant cette réforme, beaucoup d'entreprises produisaient, après négociation, des fiches de paie faisant apparaître des mentions beaucoup plus précises que les seules exigées par la loi. Des items précisant les contributions des employeurs ou clarifiant le mode de calcul et de rémunération des heures supplémentaires, comme cela se fait chez Psa. L'intérêt qu'y voyaient les chefs d'entreprise hier n'a certainement pas disparu. Chez Renault, la direction a tout dernièrement sollicité une réunion avec les syndicats pour préciser la mise en œuvre de ces nouveaux documents.

Martine HASSOUN

## Dématérialisation

Désormais, les employeurs ont la possibilité de fournir à leurs salariés des bulletins de paie, non plus en version papier, mais électronique. Ils le peuvent sans avoir recueilli au préalable leur accord. Le législateur, qui n'a prévu aucune mesure pour s'assurer de la confidentialité des données, a tout de même créé un droit d'opposition. Tous les salariés peuvent exiger une version papier de leur bulletin de salaire. L'employeur qui ne l'aurait pas fait savoir risque une amende de 450 euros par individu... dont le total est plafonné à 2 250 euros par société.

## UGICT

### Calendrier

#### • Égalité

Le collectif Femmes mixité de la Cgt organise une journée confédérale intitulée « Gagner l'égalité professionnelle : lutter, proposer, négocier ». Elle aura lieu le 28 février, salle du Ccn, au siège confédéral, de 8h30 à 16h30.

#### • Salon

Le premier Salon du livre d'histoire sociale, organisé à l'initiative de l'Institut d'histoire sociale Cgt, en partenariat avec la librairie montreuilloise Folie d'encre, se déroulera les 1<sup>er</sup> et 2 mars dans le patio Georges-Séguy, au siège confédéral. Parmi les objectifs de ce salon : promouvoir la connaissance de l'histoire sociale, nationale et internationale, valoriser les productions littéraires de « petite » diffusion, mutualiser les expériences et les pratiques sociales ouvrières...

#### • Congrès

Le 11<sup>e</sup> congrès de l'Union confédérale des retraités Cgt se déroulera du 13 au 17 mars, au Palais des congrès de Bordeaux.

#### • Ugict-Cgt

Le prochain conseil national de l'Ugict-Cgt se tiendra le 29 mars de 9h30 à 17 heures avec à l'ordre du jour, notamment, le 18<sup>e</sup> congrès de l'Ugict-Cgt. À l'issue de ces travaux sera organisé, de 17h30 à 19h30, un débat sur le numérique avec la participation d'Antonio Casilli, sociologue, spécialiste des réseaux sociaux et coauteur de *Qu'est-ce que le digital labor?*

#### • Rencontres

Les prochaines rencontres d'*Options* se dérouleront le jeudi 30 mars dans le patio de la Cgt, au siège confédéral, au lendemain du conseil national de l'Ugict-Cgt. Elles seront consacrées à la définanciarisation des entreprises.

#### • Énergie

Un colloque de l'Ufict Mines-Énergie consacré à sa campagne nationale en direction des managers de proximité se déroulera le 11 mai, à la résidence hôtelière Jean-Baptiste-Clément, à Saint-Ouen (93).

### Formation

#### • Retraites

Du 20 au 24 mars, l'Ugict-Cgt organise un stage « retraites », sur les conséquences des réformes adoptées depuis 1993 et sur les perspectives envisageables. Il traitera notamment de l'accord Agirc-Arrco du 30 octobre 2015 et de la reconfiguration du système de retraites. Il posera également la question de l'avenir de ce système et de la retraite à 60 ans, en explicitant les propositions de la Cgt et de son Ugict. Ce stage s'adresse à tous les militants de la Cgt, cadres et non-cadres, qui doivent pouvoir intervenir auprès des ingénieurs, cadres, techniciens et agents de maîtrise (Ictam) sur les enjeux de la retraite. Il aura lieu au centre de formation Benoît-Frachon, à Gif-sur-Yvette (91).

Pour connaître l'ensemble des formations proposées par l'Ugict-Cgt en 2017, s'inscrire à une session et connaître le programme complet des stages, se connecter à l'adresse suivante : <http://www.ugict.cgt.fr/ugict/formation>

Contact : [formation.syndicale@ugict.cgt.fr](mailto:formation.syndicale@ugict.cgt.fr)

## la revue des revues

**Syndicalisme** Voici quatre ans, le géant de la grande distribution Walmart, premier employeur mondial (2,2 millions de salariés dans quinze pays) et propriétaire de 4 000 magasins aux États-Unis, était secoué par un mouvement revendicatif d'ampleur nationale. La revue de l'Institut de recherches économiques et sociales revient sur cette contestation et analyse la manière dont le syndicat United Food and Commercial Workers tente d'organiser les salariés et de déconstruire l'argumentaire de l'entreprise, basé sur cinquante ans de dispositifs antisyndicaux.

→ *La revue de l'Ires* n° 88, 1<sup>er</sup> trimestre 2016. [www.ires-fr.org](http://www.ires-fr.org)

**Géopolitique** Que ce soit dans les domaines géostratégique, économique ou écologique, la mer reste un enjeu majeur. C'est ce que montre la revue *Hérodote*, dont le dernier numéro est entièrement consacré aux « mers et océans ». Deux approches y sont privilégiées : l'étude des grandes marines nationales ; la question du terrorisme maritime avec des mers sous haute surveillance. À lire notamment : les articles consacrés aux rivalités navales dans le Golfe ou les nouvelles géopolitiques de la mer en Inde, au Japon ou en Chine.

→ *Hérodote* n° 163, quatrième trimestre 2016.

**Numérique** Publiée par La Découverte, la revue *Réseaux* s'intéresse, dans son dernier numéro, à la mobilité à l'heure d'internet. Elle tente de montrer comment le smartphone, en particulier, renouvelle les approches sociologiques de la notion de « mobilité », en pleine transformation. Ici, la mobilité est entendue au sens large : non seulement dans sa dimension « transports » et déplacements physiques, mais aussi dans les relations complexes qui se nouent entre les modes de vie et l'économie contemporains.

→ « Internet et la mobilité », *Réseaux* n° 193, février 2017.

**Démographie** C'est une approche historique de l'infécondité des femmes européennes que propose *Population et Sociétés*, la revue de l'Institut national des études démographiques. Très importante au début du xx<sup>e</sup> siècle, en baisse pour les femmes nées dans les années 1940, elle repart à la hausse ensuite, principalement en Europe du Sud. Elle pourrait concerner près d'une femme sur quatre nées dans les années 1970. Les auteurs de l'étude y voient l'effet de « la faiblesse des politiques familiales et d'inégalités de genre encore très marquées », autant de difficultés pour concilier vie professionnelle et familiale.

→ *Population et Sociétés* n° 540, janvier 2017.



## TRAVAIL

# LES ENJEUX STRATÉGIQUES DE LA DIGITALISATION

LA ROBOTISATION ET L'ÉCONOMIE DE PLATEFORMES POSENT DES QUESTIONS NOUVELLES AU SYNDICALISME. ELLES SONT MISES EN DÉBAT DANS UNE ÉTUDE.

**C**omment anticiper les impacts sur le monde du travail de la nouvelle «révolution numérique»? Il y a quelques mois, l'Institut syndical européen (European Trade Union Institute, Etui) réunissait à Bruxelles un certain nombre d'experts de l'économie digitale pour en débattre. Son unité de prospective, dont les deux principaux axes de travail sont la transition climatique et les nouvelles technologies, en publie aujourd'hui une analyse\* pour mettre en évidence les enjeux stratégiques de cette mutation. Elle s'appuie sur une définition de la «digitalisation de l'économie» ramenée, dans cette étude, à ses deux composantes fondamentales: d'une part, la robotisation sous toutes ses formes, qu'elles soient matérielles (comme les imprimantes 3D) ou virtuelles (systèmes de gestion et de contrôle des processus de production, algorithmes...); d'autre part l'économie de plateformes, rendue possible par l'hyper-connectivité et par l'usage des appareils

mobiles (voir encadré). Pourquoi cette «simplification radicale» de la digitalisation de l'économie?

### Importés par la «foule»?

Chercheur à l'Etui et responsable de l'unité prospective, Christophe Degryse explique: «Simplifier ainsi permet de faire un parallèle avec les premières révolutions industrielles, marquées elles aussi par deux phénomènes: la mécanisation et la massification de la main-d'œuvre, accompagnées d'une même division du

travail en petites tâches. On rencontre désormais cela sur les plateformes numériques, qui proposent une sous-traitance en ligne au sujet de laquelle on pourrait parler de taylorisme digital.» Sauf que la robotisation est potentiellement destructrice d'emplois et que les plateformes font émerger un nouvel acteur: la «foule», disponible vingt-quatre heures sur vingt-quatre et sept jours sur sept, partout dans le monde, prête à travailler à des tarifs très bas. Pour l'Etui, cette manière de considérer la digitalisation de l'économie amène ...

## Usages

11 % des Français n'ont encore jamais utilisé internet, contre 16 % en moyenne dans l'Union européenne.

4,3 heures, c'est le temps moyen que les Français passent en ligne (fixe et mobile) par jour, contre 5,9 heures au Royaume-Uni.

En Europe, les Français sont parmi les plus actifs sur les plateformes numériques dites de «mise en relation»: Airbnb, Blablacar...

La France se situe juste derrière le Royaume-Uni pour l'usage du *crowdfunding* dans le financement des entreprises.

84, c'est le nombre de robots installés dans les usines françaises pour 10 000 salariés, contre 125 en Allemagne. Dans l'automobile, l'écart est moindre avec 695 robots pour 10 000 salariés, contre 755 outre-Rhin.

Chiffres cabinet Roland Berger, janvier 2017.

\* «Façonner le monde du travail dans l'économie digitale», *Notes de prospective*, janvier 2017. À retrouver sur [www.etui.org](http://www.etui.org)

... à « poser la double question des mouvements sociaux et syndicaux face aux robots et face à la "foule" ».

Prenons la robotisation, qui peut être de type industriel, mais peut aussi prendre la forme d'une automatisation et d'une dématérialisation d'un nombre croissant de tâches dans de multiples secteurs – commerce, distribution, banque, assurance... Elle pose de nombreuses questions, dont certaines peuvent être considérées comme « traditionnelles » en termes, globalement, de qualité de l'emploi, en intégrant un certain nombre de thèmes : la santé et la sécurité sur les lieux de travail, les qualifications, le temps de travail, la conciliation entre vies professionnelle et privée... Dans ce cadre, le mouvement syndical européen « *dispose généralement d'outils et de lieux institutionnels pour négocier* ».

### L'essor de la sous-traitance en ligne

Mais la robotisation soulève également des problèmes nouveaux, prévient l'Etui : jusqu'où peut-elle aller ? Quelles nouvelles méthodes de management ? Quelles peuvent être les critères d'une robotisation « socialement réussie » ? « *Outre le risque de perte d'emplois, souligne-t-il, l'un des principaux sujets de préoccupation concerne l'évolution de la place des travailleurs dans les usines et les bureaux dits "intelligents", c'est-à-dire dont les processus de production sont automatisés, contrôlés par des logiciels perfectionnés de gestion des flux d'informations.* »

Dérégulation d'un certain nombre de secteurs, développement de la précarité et d'une sorte de marché du travail « parallèle », l'économie de plateformes est également porteuse d'un certain nombre de risques identifiés. L'analyse de l'Etui insiste sur ceux induits par le développement de la sous-traitance en ligne à la « foule » (*crowd*), une forme d'externalisation totalement dérégulée. Selon des données publiées par la Banque mondiale, les plateformes de travail en ligne attiraient déjà, en 2013, quelque 50 millions de *crowdworkers*. Là aussi, les questions qui se posent au syndicalisme sont nombreuses, notamment celles liées aux principes de l'action collective, alors que la « foule » est à la fois virtuelle et composée d'individus en réalité isolés par les nouvelles technologies. Dans ce contexte, estime Christophe Degryse, « *un piège serait, pour le monde syndical, de devoir faire le choix entre la défense des emplois existants et l'organisation de la foule des travailleurs précaires* ». ▶

Christine LABBE

# ASSURANCE-CHÔMAGE RETOUR À LA NÉGOCIATION

LA TAXATION DES CONTRATS COURTS SERA L'UN DES THÈMES FORTS DE CETTE NÉGOCIATION « EXPRESS ».



ETIENNE LAURENT / MAXPPP

**S**Sept mois après l'échec des négociations pour une nouvelle convention d'assurance chômage, en juin 2016, les partenaires sociaux gestionnaires de l'Unedic ont décidé, le 15 février, de rouvrir un cycle de réunions. Alors que le régime devrait afficher, selon les dernières données, un déficit de 4,1 milliards d'euros en 2016, l'idée affichée est de parvenir à un accord rapidement, en seulement quatre réunions programmées au mois de mars. Lors de son conseil exécutif du 14 février, le Medef a planté le décor : tout en insistant sur le « *besoin de flexibilité* » de l'économie, il parle de « *l'impérieuse nécessité de ne pas alourdir le coût du travail* ». ▶

La Cgt, de son côté, aborde la négociation avec l'ambition d'aboutir à un texte améliorant la protection sociale des

privés d'emploi, en affirmant au préalable que « *l'équilibre des comptes implique une véritable politique de l'emploi et de nouvelles recettes* ». Dans un communiqué, elle rappelle un certain nombre de revendications. Parmi elles : la pénalisation du recours aux contrats de travail de plus en plus brefs, au profit des contrats longs et des Cdi.

### Déplafonner les cotisations des hauts salaires

Au chapitre des recettes nouvelles, la Cgt proposera également un déplafonnement des cotisations sur les salaires de plus de 12 000 euros bruts par mois. Aujourd'hui en effet, les cotisations et les allocations ne sont dues que sur la partie inférieure à ce seuil, ce qui incite les cadres supérieurs – ils sont quelque 100 000 dans ce cas – à développer leur épargne individuelle et privée le régime d'assurance chômage de recettes importantes. Trouver un accord sur ce déplafonnement aurait un double résultat : apporter 800 millions d'euros par an aux caisses de l'Unedic et améliorer la situation de tous les salariés, en particulier les plus précaires.

À ces deux premières propositions, il faut ajouter la réalisation de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, en supprimant les écarts de salaires, mais aussi le réexamen des exemptions d'assiettes de cotisations, prévues dans le cadre de l'intéressement ou de l'épargne salariale par exemple, « *qui font perdre jusqu'à trois milliards d'euros de recettes par an* ». Si les partenaires sociaux se sont engagés dans une négociation « express », la Cgt veut parvenir à une convention de longue durée : « *Au minimum quatre ans, pour sortir de l'incertitude et du chantage* », comme ce fut le cas il y a quelques mois, en pleine mobilisation contre la loi Travail. C. L. ▶

# Affaire Buisson

# Discriminer nuit gravement à la santé

Dans une affaire emblématique, novatrice et fondatrice, sur un premier plan, le salarié a obtenu réparation du préjudice professionnel et économique pour discrimination liée à son activité syndicale de la part de son employeur, préjudice lié à l'absence d'évolution de carrière dans l'entreprise (indemnisation sur dix ans de la perte de gain et indemnisation de l'incidence de cette perte sur sa pension de retraite).

Sur un second plan, le salarié a obtenu réparation pour «*la perte de chance de rester en bonne santé*», causée par la discrimination<sup>(1)</sup>. Cette discrimination, en plus du blocage de carrière, a consisté en des actes de harcèlement (menaces verbales et physiques, pressions de différentes natures, tentative d'isolement, absence de fourniture de travail...) pendant une longue période (dix années). Le salarié a été atteint d'un premier cancer en 1993, puis d'un second en 1998.

Le juge relève que des études, admises par la jurisprudence, ont démontré qu'une personne soumise à du harcèlement est «*susceptible de développer des troubles psychosomatiques graves pouvant l'amener à un arrêt maladie de longue durée, l'invalidité ou la mort*». Pour le juge, en raison du harcèlement dont le salarié a été victime «*tant dans ses manifestations que dans sa durée*», de l'âge du salarié, «*de l'absence d'autres causes à l'apparition des deux cancers et de l'investissement du demandeur dans son activité syndicale*», le conseil de prud'hommes peut «*admettre que ce harcèlement a fait perdre à M. Buisson une chance de rester en bonne santé*».

## REJET DU POURVOI DE L'EMPLOYEUR

Le salarié a obtenu des dommages-intérêts pour déroulement de carrière discriminatoire et défaut de reclassement à l'occasion de sa reprise de fonctions consécutive à un arrêt de travail pour maladie.

Le salarié a également obtenu, du fait de cette discrimination, avec ce harcèlement portant atteinte à son intégrité physique, que son contrat de travail soit résilié aux torts exclusifs de l'employeur, respon-

La discrimination porte atteinte à la vie professionnelle sur de nombreux plans (salaires et accessoires de salaire, promotion, affectation, accès à la formation, conditions de travail, etc.). Et elle peut avoir des conséquences préjudiciables sur la santé des personnes, voire conduire à une mort prématurée.

Michel CHAPUIS

sable de l'exécution fautive du contrat de travail.

Ces solutions, d'une part, la réparation de la perte de chance de rester en bonne santé, et, d'autre part, la résiliation aux torts de l'employeur du contrat de travail d'un salarié mandaté, ont été validées par la chambre sociale de la Cour de cassation<sup>(2)</sup>. Le juge de cassation rejette le pourvoi de l'employeur et indique notamment que :

- si la procédure de licenciement du salarié représentant du personnel est d'ordre public, ce salarié ne peut être privé de la possibilité de poursuivre la résiliation judiciaire de son contrat de travail aux torts de l'employeur en cas de manquement, par ce dernier, à ses obligations ;
- le juge prud'homal connaît de l'entier dommage consécutif à un harcèlement.

Le salarié syndicaliste à l'origine de ce progrès du droit, Michel Buisson, est décédé mardi 31 janvier, à l'âge de 58 ans, des suites d'une maladie. La cérémonie pour

(1) Conseil de prud'hommes de Moulins (43), section commerce, départage, 27 novembre 2001, *Michel Buisson et a. c/ SAS Carcoop France (Carrefour)*, *Le Droit ouvrier*, juin 2002, pp. 326-332

(2) Cassation sociale, 16 mars 2005, *SAS Carcoop France c/ Michel Buisson et Ud Cgt de l'Allier*.

(3) Michel Miné, *Droit des discriminations dans l'emploi et le travail*, 2016, Éditions Larcier (coll. Paradigme), voir pages 574 et s. (§§ 1171 et s.) et pages 782 et s. (§§ 1745-1746).

(4) Cassation sociale, 3 mars 2015, *Mme X. c/ sté Les Editions Y*.

ses obsèques a eu lieu samedi 4 février, à la cathédrale de Moulins, en présence de plus de 1 000 personnes venues rendre hommage à ce militant exemplaire, courageux, dévoué et déterminé.

Après son départ de l'entreprise, ce militant hors du commun avait exercé de nombreuses responsabilités au service des droits et de la dignité des salariés : le mandat de conseiller prud'homme, la présidence d'un conseil de prud'hommes, le mandat de défenseur syndical, des fonctions au sein des unions locale et départementale de la Cgt de l'Allier.

## CONSÉQUENCES DE CETTE AFFAIRE

Depuis cette affaire, en prenant appui sur cette jurisprudence, les salariés discriminés, quel que soit le motif de discrimination (syndical, sexuel, racial, lié au handicap, à l'orientation sexuelle, etc.), peuvent obtenir réparation des préjudices liés à la dégradation de leur état de santé causée par la discrimination. Ce préjudice est notamment retenu en cas de discrimination par harcèlement. La jurisprudence, devant les juridictions civiles et devant les juridictions pénales, est maintenant abondante en la matière<sup>(3)</sup>. Ainsi, une salariée discriminée en raison de son congé maternité peut obtenir des dommages-intérêts pour réparer les préjudices matériels et moraux résultant de la privation d'une partie de ses fonctions et, également, des dommages-intérêts au regard de l'atteinte à la santé ayant conduit à un état d'inaptitude médicale constaté, résultant du harcèlement dont elle a fait l'objet<sup>(4)</sup>.

Les salariés mandatés qui font l'objet d'une discrimination (manquements graves «*de nature à empêcher la poursuite du contrat de travail*»), non efficacement interrompue par les organes de contrôle (inspection du travail, conseil de prud'hommes), peuvent obtenir la résiliation de leur contrat de travail aux torts de l'employeur, avec les effets d'un licenciement nul – ils bénéficient d'une indemnisation au titre de la violation du statut protecteur.

# Mise en œuvre de l'obligation de déclaration d'intérêts dans la haute fonction publique

## I. Les fonctionnaires et contractuels soumis à l'obligation de déclaration d'intérêts

Sont concernés par cette obligation, dans la fonction publique d'État, les agents occupant l'emploi de :

- 1° chef de service ;
- 2° secrétaire général de préfecture de classe fonctionnelle I ;
- 3° et les emplois qui, emportant compétence des agents qui les occupent, du fait de leur nomination, pour prendre les décisions suivantes (ceux-ci devront faire l'objet d'un arrêté ministériel) :
  - a) la signature de contrats de marchés publics et/ou de concession ;
  - b) la fixation de tarifs applicables aux personnes morales exerçant leur activité dans un secteur concurrentiel conformément aux règles du droit privé ;
  - c) l'attribution d'aides financières ou de subventions, sauf lorsque la décision est soumise à l'avis préalable d'une instance collégiale ou prise sur sa proposition ou lorsque l'attribution est soumise au respect de conditions réglementaires ou dans les cas de subventions pour charges de service public ;
  - d) la décision de délivrer, de suspendre ou de retirer un agrément à une personne morale ;
  - e) l'autorisation, la suspension ou l'interdiction d'une activité exercée par une personne morale ;

Un décret de décembre 2016<sup>(1)</sup> met en œuvre, à compter du 1<sup>er</sup> février 2017, l'obligation de transmission préalable d'une déclaration d'intérêts liée à la nomination dans un emploi dont le niveau hiérarchique ou la nature des fonctions le justifie. Ce décret porte application des dispositions des articles 25 ter et 25 nonies de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983, introduits par la loi n° 2016-483 du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires.

Edoardo MARQUÈS

f) la décision d'autoriser, de suspendre ou d'interdire l'utilisation de produits ou de procédés ;

g) la décision de délivrer des autorisations accordées au titre du droit des sols, sauf quand la décision est soumise à l'avis préalable d'une instance collégiale ou prise sur sa proposition.

Ne sont pas inclus les emplois comportant les attributions mentionnées aux a) à g) dans les cas où les décisions sont soumises à l'avis conforme d'une instance collégiale.

Pour les attributions mentionnées au a) ou au c), ne sont pas concernés les emplois relevant d'un établissement public local d'enseignement.

Sont concernés par cette obligation, dans la fonction publique territoriale, les agents occupant l'emploi de :

1° directeur général des services et directeur général adjoint des services des Régions et des Départements ;

2° directeur général des services, directeur général adjoint des services et directeur général des services techniques des communes de plus de 80 000 habitants ;

3° directeur général, directeur général adjoint et directeur général des services techniques des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre de plus de 80 000 habitants ;

4° directeur général et directeur général adjoint :

a) des établissements publics de coopération intercommunale assimilés à une commune de plus de 80 000 habitants ;

b) des syndicats mixtes constitués exclusivement de collectivités territoriales et de leurs groupements assimilés à une commune de plus de 80 000 habitants ;

c) des conseils de territoire de la métropole d'Aix-Marseille assimilés à une com-

(1) Décret n° 2016-1967 du 28 décembre 2016 relatif à l'obligation de transmission d'une déclaration d'intérêts prévue à l'article 25 ter de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, publié au JO du 30 décembre 2016.

mune de plus de 80 000 habitants ;  
d) du Centre national de la fonction publique territoriale ;  
e) des centres interdépartementaux de gestion ;  
f) des centres de gestion assimilés à une commune de plus de 80 000 habitants ;  
g) des centres communaux d'action sociale et des centres intercommunaux d'action sociale assimilés à une commune de plus de 80 000 habitants ;  
5° directeur :  
a) de délégation du Centre national de la fonction publique territoriale ;  
b) de caisse de crédit municipal d'une commune de plus de 80 000 habitants ;  
6° directeur et directeur adjoint des établissements publics, autres que ceux mentionnés aux 3° à 5°, assimilés à une commune de plus de 80 000 habitants ;  
7° les emplois supérieurs de la Ville de Paris.

Sont concernés par cette obligation, dans la fonction publique hospitalière, les agents occupant l'emploi de directeur de centre hospitalier universitaire et directeur de centre hospitalier régional ; et les emplois fonctionnels de direction et de directeurs des soins des établissements hospitaliers.

Sont également soumises à l'obligation de déclaration : les personnes occupant les emplois correspondant à l'exercice de fonctions d'inspection générale ou de contrôle général exercées en qualité de membre des corps d'inspection ou de contrôle ou en qualité de fonctionnaire en service extraordinaire ou de chargé de mission auprès de ces inspections générales et corps de contrôle ainsi que les inspecteurs et inspecteurs généraux de la Ville de Paris ; et les personnes exerçant les fonctions de référent déontologue prévues à la loi du 13 juillet 1983, précitée. Les fonctionnaires et agents qui occupent, à la date du 1<sup>er</sup> février 2017, l'un des emplois soumis à l'obligation de déclaration transmettent, à l'autorité hiérarchique dont ils relèvent, leur déclaration d'intérêts dans un délai de six mois à compter de cette date.

## II. Contenu et établissement de la déclaration d'intérêts

L'article 7 du décret précité mentionne l'intégralité des éléments que doit contenir la déclaration. Doivent notamment y figurer : les activités professionnelles donnant lieu à rémunération ou gratification exercées à la date de la nomination ou au cours des cinq dernières années précédant la déclaration ; les activités de consultant exercées à la date de la nomination ou au cours des cinq années précédant la date de la déclaration ; la participation aux organes dirigeants d'un organisme public ou privé ou d'une société à la date de la nomination et au cours des cinq années précédant la date de la déclaration ; les participations financières directes dans le capital d'une société à la date de la nomination ; les activités professionnelles exercées à la date de la nomination par le conjoint, le partenaire lié par un pacte civil de solidarité ou le concubin ; et les fonctions et mandats électifs exercés à la date de la nomination par le déclarant. Toute modification substantielle des intérêts fait l'objet d'une déclaration complémentaire actualisant la déclaration mentionnée au premier alinéa et indiquant la nature et la date de l'événement ayant conduit à la modification.

## III. Modalités de traitement, de conservation et de destruction des déclarations d'intérêts

L'article 8 du décret précité prévoit que la déclaration d'intérêts est remise, sous double pli cacheté revêtu d'une mention relative à son caractère confidentiel, par l'intéressé, à l'autorité de nomination, qui en accuse réception. Elle peut également

être transmise par voie dématérialisée de manière sécurisée. L'autorité de nomination en prend connaissance et la transmet, dans les mêmes formes, à l'autorité hiérarchique de l'agent, qui en accuse réception.

Les déclarations complémentaires sont adressées dans les mêmes conditions et formes à l'autorité hiérarchique.

Afin de garantir la confidentialité et l'intégrité des éléments contenus dans ces déclarations, l'autorité hiérarchique prend les mesures nécessaires pour restreindre l'accès aux seules personnes autorisées que sont l'autorité de nomination, l'autorité hiérarchique, la Haute Autorité pour la transparence de la vie publique [laquelle est saisie lorsque l'autorité hiérarchique ne s'estime pas en mesure d'apprécier si le fonctionnaire se trouve en situation de conflit d'intérêts, l'agent et, en tant que de besoin, l'autorité investie du pouvoir disciplinaire].

L'autorité hiérarchique ou, le cas échéant, l'autorité de nomination est responsable du versement, en annexe du dossier individuel de l'agent, de ces déclarations ainsi que, le cas échéant, de la recommandation ou de l'information adressée par la Haute Autorité pour la transparence de la vie publique. Ces documents sont conservés sous double pli cacheté. L'enveloppe extérieure est revêtue d'une mention relative à son caractère confidentiel et de la mention « Déclaration d'intérêts » suivie du nom et du prénom de l'agent. L'enveloppe intérieure comporte les mêmes mentions, ainsi qu'un bordereau d'émergence des personnes habilitées à y accéder et citée ci-dessus. Cette enveloppe est revêtue de la signature, du nom et du prénom apposés par la dernière personne ayant accédé à la déclaration (article 9 du décret précité). ▲

## CHARLEROI/PHOTOGRAPHIE

# LES CAILLOUX NOIRS ET BLANCS DE JEANLOUP SIEFF



ESTATE JEANLOUP SIEFF

Sous le titre « Les années lumière », le Musée de la photographie de Charleroi (Belgique) présente une exposition d'importance consacrée à Jeanloup Sieff (1933-2000). On peut y voir nombre de portraits – notamment ceux de Serge Gainsbourg et de la toute jeune Jane Birkin –, de superbes photos de mode (il a travaillé pour *Elle*, *Jardin des modes*, *Vogue*, *Harper's Bazaar*, *British Mode*, *Glamour*...), de très beaux nus féminins saisis en toute intimité et, dans la galerie du cloître de l'établissement, une sélection significative de son reportage social sur le Borinage (1959), haut lieu des luttes ouvrières en Wallonie, qui lui valut le prix Niepce.

Reporter indépendant, un temps incorporé à l'agence Magnum, il est l'un des artistes de l'objectif les plus connus de sa génération, celle de la période dite des Trente Glorieuses. Yves Saint Laurent nu sur l'affiche qui fit scandale, c'est de lui. Pour le définir, on parle d'élégance, de légèreté, de sensualité, de l'originalité de ses cadrages, de la densité des impressions, du noir profond, du choix résolu du grandangle et du très grand angle (21 mm). « Mes photos, disait-il, sont autant de cailloux noirs et blancs que j'aurais semés pour retrouver le chemin qui me ramènerait à l'adolescence. » En 1992, il recevait le Grand Prix national de la photographie. Grand garçon au regard bleu, séducteur impénitent et dandy gentiment provocateur, Sieff prenait plaisir à brosser ainsi son autoportrait : « Les gens qui ne me connaissent pas se font de fausses idées à mon sujet. Ils s'imaginent que je suis un peu orgueilleux, un peu dilettante, un peu distant... mais ils se trompent ; je le suis totalement. »

Stéphane HARCOURT

• JUSQU'AU 7 MAI, CENTRE D'ART CONTEMPORAIN DE LA FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES, 11, AVENUE PAUL-PASTUR, CHARLEROI, WWW.MUSEEPHOTO.BE. TÉL. 04 72 10 17 40. WWW.MBA-LYON.FR

## PARIS/SEULS EN SCÈNE Ils sont quatre avec UN LIVRE EN POCHE

Pour la deuxième saison consécutive, des acteurs de la Comédie-Française proposent des projets personnels. Ils sont quatre cette fois avec un texte qui les hante et qu'ils font partager au public. Commencé du 2 au 12 février par Pierre-Louis Calixte avec *Le Bruiteur* de Christine Montalbetti, ce festival Singulis se poursuit du 22 février au 5 mars avec *L'Envers du music-hall*, de Colette, par Danièle Lebrun ; *Au pays des mensonges*, d'Etgar Keret (29 mars-9 avril) par Noam Morgensztern ; *L'Événement* d'Annie Ernaux (du 19 au 30 avril) par Françoise Gillard. Il s'agit là pour les comédiens, selon Éric Ruf, administrateur général de la Maison de Molière, de résoudre un temps « *le grand écart permanent entre l'obligation du collectif – de ses joies et de ses lois – et du désir taraudant d'être seul et entier responsable de la représentation* ».

• AU STUDIO-THÉÂTRE DE LA COMÉDIE-FRANÇAISE, CARROUSEL DU LOUVRE, 99, RUE DE RIVOLI. RÉS. 01 44 58 98 58.

## SORTIES FILMS

### Silence

MARTIN SCORSESE (États-Unis)

Dans la lignée de *La Dernière Tentation du Christ*, un nouveau grand film du maître italo-américain sur l'incertitude, la foi, l'héroïsme et la trahison de soi face à la cruauté, à partir de la vie de jésuites envoyés en mission au Japon au XVII<sup>e</sup> siècle et traqués par un samouraï lancé à leurs trousses.

### Quelques minutes après minuit

JUAN ANTONIO BAYONA (Espagne, États-Unis, Grande-Bretagne, Canada)

Un garçon, « trop vieux pour être encore un enfant, trop jeune pour être déjà adulte », souffre de cauchemars à l'idée de perdre sa mère atteinte d'un cancer. Un arbre géant lui annonce qu'il viendra par trois fois lui dire trois contes, à condition que le garçon lui-même raconte une histoire où il dira la vérité... Cette œuvre fantastique marie l'image cinématographique traditionnelle à l'animation 3D et analyse, mine de rien, les mystères de la vie et de la mort.

### Jackie

PABLO LARRAÍN (États-Unis)

Passant par Hollywood, le cinéaste chilien à qui l'on doit *Neruda* s'est cette fois attaqué à la figure de Jackie Kennedy (Natalie Portman) dans la période post-attentat, quand elle construit froidement le récit à livrer aux médias et met en scène pour son mari des funérailles dignes de Lincoln.

*Enfer-Paradis*  
(2007), acrylique  
sur toile,  
250 x 500 cm.



ADAGP, PARIS 2016

## SAINT-ARNOULT/PEINTURE RANCILLAC SE VOIT COMME UN ANIMAL POLITIQUE

L'œuvre de Bernard Rancillac, né en 1931, fait l'objet d'une exposition au moulin de Villeneuve, qui abrite la Maison Elsa Triolet-Aragon. L'itinéraire de cet artiste, entamé sous le signe d'un expressionnisme résolu, s'est vite modifié dans le sens d'un réalisme vif, proche du pop art. A ce titre, il participe haut la main au mouvement dit de la «figuration narrative». Il y a chez lui une jubilation lisible, manifestement vouée – dans sa complexité joueuse et colorée – peuplée de figures dûment reconnaissables – à s'adresser à tout le monde sans distinction. Il y va donc d'un mouvement perpétuel

du plaisir critique. «*Tous les éléments politiques m'impressionnent*, affirme-t-il. *J'ai compris en 1966 que j'étais un animal politique, pas un chroniqueur mondain. Très souvent chez moi l'émotion est politique, même quand je peins des Mickey, des musiciens de jazz ou des stars de cinéma.*»

Antoine SARRAZIN

• JUSQU'AU 14 MAI, AU MOULIN DE VILLENEUVE, SAINT-ARNOULT-EN-YVELINES (78).  
TÉL. 01 30 41 20 15. [WWW.MAISON-TRIOLET-ARAGON.COM](http://WWW.MAISON-TRIOLET-ARAGON.COM)

Fernand Léger, *Trois femmes sur fond rouge* (1927), huile sur toile, 138,5 x 95,5 cm, Musée d'art moderne et contemporain de Saint-Étienne.



YVES BRESSON

## CAEN/PEINTURE DES PRÊTS D'EXCEPTION

Le musée des Beaux-Arts de Caen, qui vient d'inaugurer un nouvel accrochage de ses collections permanentes, bénéficie par ailleurs, dans la salle cubiste désormais ouverte, de toiles de Braque, Gleizes, Jacques Villon... Des prêts exceptionnels permettent d'admirer, jusqu'à la fin de l'été, les *Trois femmes sur fond rouge* de Fernand Léger, ainsi que deux toiles de son épouse, Nadia Khodossievitch-Léger.

• MUSÉE DES BEAUX-ARTS, LE CHÂTEAU, CAEN. TÉL. : 02 31 30 47 70.  
[HTTP://MBA.CAEN.FR](http://MBA.CAEN.FR)

## PARIS/DANSE RÉSURRECTION DE BAGOUET

La chorégraphe Catherine Legrand recrée *Jours étranges*, une pièce créée en 1990 par Dominique Bagouet (1951-1992), avec six jeunes danseuses évoluant sur une musique des Doors. Catherine Legrand, qui collabora avec Bagouet dès 1982, transmet régulièrement à différentes compagnies – à travers l'association Les carnets Bagouet – des pièces du chorégraphe. Ce passage de relais s'effectue également à l'école du Ballet national de Marseille, au Centre national de la danse contemporaine d'Angers, au Conservatoire de La Rochelle et à celui de Rennes.

• AU CENTRE POMPIDOU, GRANDE SALLE, NIVEAU – 1, DU 9 AU 11 MARS, DANS LE CADRE DES 40 ANS DU CENTRE. [WWW.CENTREPOMPIDOU.FR](http://WWW.CENTREPOMPIDOU.FR)

## VALENCE/ARCHIVES UN SIÈCLE DE RÉFUGIÉS

Les archives départementales de la Drôme et le Centre du patrimoine arménien de Valence ont mis sur pied une exposition intitulée «Un siècle de réfugiés dans la Drôme». Forte de plus de 200 documents, de photographies, de films et d'objets témoins, cette manifestation présente des parcours individuels et collectifs et met en lumière des initiatives locales en faveur des réfugiés. Arméniens, Allemands, Espagnols, Bosniaques, *boat people* ou Juifs apatrides... Tous ont vécu le traumatisme de l'exil. De la Première Guerre mondiale à nos jours, la Drôme a accueilli nombre d'entre eux.

• JUSQU'AU 25 JUIN, AUX ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DE LA DRÔME, 14 RUE DE LA MANUTENTION, VALENCE. [HTTP://ARCHIVES.LADROME.FR](http://ARCHIVES.LADROME.FR). CHAQUE MOIS, UNE RENCONTRE FAIT ÉCHO À L'EXPOSITION.

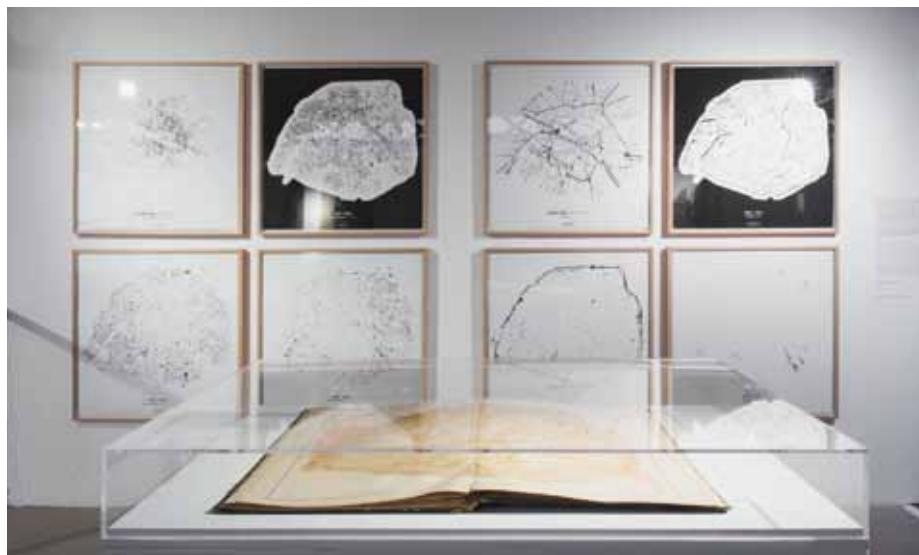
PARIS/EXPOSITION

# HAUSSMANN, L'HOMME QUI A REMODELÉ PARIS

AU PAVILLON DE L'ARSENAL, À L'AIDE DE DESSINS, DE PLANS, DE PHOTOGRAPHIES, DE MAQUETTES ET DE RELEVÉS TOPOGRAPHIQUES, ON PEUT MESURER L'AMPLEUR DU PROJET DU PRÉFET DE LA SEINE QUI, DE 1853 À 1870, CHANGEA DÉFINITIVEMENT LE DESSUS ET LE DESSOUS DE LA CAPITALE.



ANTOINE ESPINASSEAU



ANTOINE ESPINASSEAU

Le Pavillon de l'Arsenal abrite, depuis 1988, le Centre d'information, de documentation et d'exposition d'urbanisme et d'architecture de Paris et de la métropole parisienne. Élevé en 1879 à l'emplacement d'une ancienne fabrique de poudre à canon, plus tard transformé en entrepôt puis en annexe de la Samaritaine, cet auguste édifice a été acquis par la Ville de Paris en 1954 pour devenir un dépôt d'archives, avant sa destination actuelle. Avec ses 1 800 m<sup>2</sup> de surface d'exposition, il a pour mission de mettre à la portée de tous (l'accès est libre) l'aménagement de la ville et ses réalisations architecturales. On peut y visiter ces temps-ci l'exposition « Paris Haussmann, modèle de ville »<sup>(1)</sup>, conçue par de nombreux architectes (dont Benoit Jallon, Umberto Napolitano et Franck Boulté, responsables du volu-



(1) Jusqu'au 21 mai, Pavillon de l'Arsenal, 21, boulevard Morland, Paris 4<sup>e</sup>. Tél. 01 42 76 33 97.



mineux catalogue vendu au prix de 39 euros). La manifestation obéit en tout point à la mission de l'établissement, qui se fonde d'emblée, selon les termes de ses animateurs, sur une « *pédagogie attractive* ».

Riche de plus de 100 dessins, de plans, d'archives, de photographies (de Cyrille Weiner, orfèvre en matière d'architecture) et de nombreuses maquettes, l'exposition permet de repenser l'apport capital du baron Haussmann, préfet de la Seine de 1853 à 1870, dont la volonté a été de faire de Paris le parfait outil d'une société industrielle et d'un programme d'embellissement, le tout demeurant encore sous nos yeux, habitués à un point tel que nous n'y prêtions plus attention.

#### « S'assurer contre l'éventualité d'une guerre civile »

Le philosophe allemand ami de Bertolt Brecht, Walter Benjamin, qui mit fin à ses jours dans les Pyrénées le 26 septembre 1940 pour échapper aux nazis, écrivait ceci dans son essai fameux *Paris, capitale du XIX<sup>e</sup> siècle* (1939) : « *Le véritable but des travaux d'Haussmann, c'était de s'assurer contre l'éventualité d'une guerre civile. Il voulait rendre impossible à tout jamais la construction de barricades dans les rues de Paris [...]. Les contemporains ont baptisé son entreprise "l'embellissement stratégique".* » Quant à l'idéal d'urbaniste

**La singularité de l'immeuble de rapport haussmannien réside dans sa façade, véritable grille générique derrière laquelle sont greffées l'ensemble des fonctions d'habitat.**

d'Haussmann, Walter Benjamin affirmait que « *c'étaient les perspectives sur lesquelles s'ouvrent de longues enfilades de rues. Cet idéal correspond à la tendance courante au XIX<sup>e</sup> siècle à anoblir les nécessités techniques par de pseudo-fins artistiques [...].* » Et de conclure : « *Surnom d'Haussmann : Osman Pacha.* » Il suggéra lui-même, eu égard à ses travaux pour l'alimentation de Paris en eau de source : « *Il faudra me faire aqueduc.* » Un autre bon mot : « *Mes titres ? J'ai été choisi comme artiste démolisseur.* »

C'était là, semble-t-il, synthétiser avec justesse le projet grandiose du baron dans sa visée idéologique. Les artisans de l'exposition s'attachent, pour leur part, au fait que, « *résolument tourné vers le progrès* », il entendait « *répondre simultanément à des aspirations sociales, à des nécessités humaines et à des évolutions technologiques. Son ambition, confortée par un siècle d'expérimentation, a su traduire avant l'heure l'équation indispensable à la ville de demain, profondément collective et économique en territoire* ». Et de préciser : « *Il s'agit, à travers "Paris Haussmann", de qualifier, quantifier et calibrer les critères qui constituent ce modèle, connu mais jusqu'à présent méconnu. Les capacités révélées invitent à relire des axiomes de la conception urbaine actuelle.* »

Les maîtres d'œuvre de l'exposition, en hommes de l'art et techniciens avertis d'aujourd'hui, comparent leur approche à celle de l'entomologiste ou de l'archéologue. Refusant tout a priori, le matériel qu'ils observent est « *délibérément extrait de son mode de production à la fois social et économique et volontairement déconnecté de ses contingences historiques et politiques* ». Au terme du parcours de l'exposition, il apparaît de fait qu'Haussmann a opéré une totale reformulation des fondements de la ville suivant les critères de l'esprit moderne du XIX<sup>e</sup> siècle. Son intervention massive, avec ses prolongations ultérieures par d'autres jusqu'à la Première Guerre mondiale, doit se lire avant tout comme le désir d'une ville radicalement nouvelle, dûment dessinée et planifiée de A à Z. Le tissu urbain concerné (75 % du ...



... bâti) et la rapidité des travaux (quelque vingt ans d'un chantier pharaonique), prouvent à l'envi une pré-méditation parfaitement étayée, ne serait-ce que dans la fondation simultanée des infrastructures et des superstructures de la ville, produisant un réseau d'une efficacité extraordinaire. « *Ouvert et évolutif* », le système haussmannien organise la relation entre la ville du dessous (son dense réseau d'égouts de 600 kilomètres et 175 kilomètres de voirie) et celle du dessus (avec mairies et écoles, parcs et bois, quartiers du centre rebâties), tandis que le maillage urbain trouve son plein emploi dans l'amélioration des circulations et des flux de natures diverses, qu'il s'agisse de l'air, des véhicules, des forces armées ou des piétons. Quant à ceux-là, on note que Paris est toujours, actuellement, l'une des capitales les plus « marchées » d'Europe, c'est-à-dire que les piétons n'y ont pas la part maudite, nonobstant les obstacles actuels – qu'on pourrait dire postmodernes – qui peuvent encombrer les trottoirs, ce qui n'est pas « la faute à Haussmann ».

## « La forme, c'est le fond qui remonte à la surface »

Les artisans de la manifestation s'abritent paradoxalement sur l'aphorisme du plus célèbre détracteur d'Haussmann, Victor Hugo pour ne pas le nommer, l'auteur des *Misérables* et de *Notre-Dame de Paris* qui disait que « *la forme, c'est le fond qui remonte à la surface* ». La singularité de l'immeuble de rapport haussmannien réside dans sa façade, véritable grille générique derrière laquelle sont greffées l'ensemble des fonctions d'habitat. Cette

**« Les voies magistralles que j'ai fait ouvrir à travers cette cité désormais sans rivale dans l'univers ».**



façade est appliquée de manière indifférenciée à tous les immeubles, quelle qu'en soit la volumétrie, dont on peut identifier sept types : immeuble en carré, en barre, en L, en U, en O, immeuble d'angle et celui dit « en peigne ». Le système constructif est simple. Il fallait bâtir vite en ayant recours aux ressources locales, soit pour l'essentiel la pierre du sous-sol parisien. Sont bien réelles les contraintes de rentabilité constructive d'alors. Jacques Frédet, dans son ouvrage *Les Maisons de Paris* (L'Encyclopédie des nuisances, 2003) put ainsi affirmer que « *derrière les alignements de façades en pierre de taille des principaux boulevards, artères commerçantes ou résidentielles, le public est enclin à penser que le reste suit : et ce reste n'est que bois et plâtre dont la quantité et la qualité sont réglées au plus juste sur les revenus escomptés des futurs locataires* ».

C'est que, dès l'origine, l'immeuble de rapport, ou immeuble à loyer, est indexé sur le niveau de l'investissement. On a donc pu classer les immeubles de rapport en trois groupes correspondant à des catégories économiques distinctes, de la catégorie 1 (luxe) à la catégorie 3. Si les marqueurs de l'immeuble sont communs à toutes les catégories, pour une même typologie sont proposées des variations diverses dans l'apparence, suivant une gradation dans l'ornementation.

L'immeuble de rapport est constitué d'une sorte de squelette sur lequel, en fonction de la période historique et des moyens économiques disponibles au moment de sa construction, se greffent ce que l'on peut nommer des « éléments de langage ». Il est en somme une dichotomie entre le corps de l'immeuble et sa façade, laquelle assume avant tout une fonction de représentation et d'ornementation de la rue. Ces logements, jouant le rôle de monuments, instaurent une unité de langage qu'à l'époque Charles Garnier, architecte de l'opéra de Paris, jugea sévèrement en ces termes : « *Ces longues perspectives de façades régulières, revêtues d'une ornementation vulgaire et toujours identique à elle-même, font l'admiration de la foule et l'orgueil des propriétaires, mais attristent parfois l'œil de l'artiste.* » Au terme de la visite, éclairante aussi bien pour les gens du bâtiment que pour les profanes curieux, on doit se remémorer, d'Haussmann, ces paroles d'orgueil légitime lorsqu'il évoque « *les voies magistralles que j'ai fait ouvrir à travers cette cité désormais sans rivale dans l'univers* » et « *les autres grands travaux qui l'ont si prodigieusement embellie* ». ▶

Jean-Pierre LÉONARDINI

## À pleins tubes...

Il y a tout juste un an, Olivier Latry inaugurait avec trois autres organistes l'orgue symphonique de la Philharmonie de Paris, ouverte quelques mois plus tôt et après moult déboires. Réalisées par Rieger, un facteur autrichien fondé en 1845, les grandes orgues de la Philharmonie se présentent comme un gigantesque bâtiment de 7 000 tuyaux, deux consoles de quatre claviers et 91 jeux (d'anches, comme le cor anglais, ou de fond, comme la flûte ou le bourdon). Pour le concert inaugural, Olivier Latry avait fait le choix de transcriptions d'œuvres célèbres : *La Danse du sabre*, d'Aram Khatchaturian, *La Danse du feu*, de Manuel de Falla ou *La Danse macabre*, de Camille Saint-Saëns. Trois œuvres que l'on retrouve sur cet enregistrement, complétées de pièces du répertoire symphonique et romantique – Chopin, Liszt, Mendelssohn, Rimski-Korsakov – et de la sinfonia de la cantate BWV29, de Jean-Sébastien Bach (indispensable pour tout baptême).

Imaginatif dans le choix des jeux, maîtrisant l'art des dynamiques, Olivier Latry, titulaire à Notre-Dame de Paris, donne un riche aperçu des possibilités de l'instrument. Sur le mode cathédrale sonore avec *La Légende de saint François de Paule marchant sur les flots*, de Liszt, rêveur sur le *Prélude et mort d'Isolde*, de Wagner, dans le registre de l'intime avec la « Sicilienne » de *Pelleas et Mélisande*, de Gabriel Fauré, qui apparaît ici autrement plus profonde que dans sa version pour flûte et orchestre, par exemple. Réputé pour ses talents d'improvisateur, Olivier Latry joue de l'exploration des couleurs, des sonorités, de l'art de la combinaison et de la superposition des timbres et des effets, pour mener l'auditeur aux frontières d'univers sonores éloignés de la liturgie chrétienne, et qui ne sont pas sans rappeler, parfois, Steve Reich ou Nino Rota.

• OLIVIER LATRY, *VOYAGES, ORGUE DE LA PHILHARMONIE DE PARIS*,

1 CD ERATO, JANVIER 2017, 14,99 EUROS.

## RÉSONANCES

### La musique en héritage

Si, en soi, l'idée n'est pas nouvelle – proposer un voyage musical à travers les époques, les lieux et les monuments célèbres –, on ne peut que saluer le soin apporté par Harmonia Mundi aux huit premiers volumes de sa dernière collection, Résonances, tant dans le choix des œuvres que dans la présentation en digipak, pour un prix très abordable. Au programme : le Paris de 1900, Venise, les châteaux de la Loire, Vienne, Westminster... C'est l'occasion de (re)découvrir des compositeurs britanniques méconnus comme Robert White ou Pelham Humfrey, qui fut l'un des professeurs de Henry Purcell. Et puis, il y a ce double CD consacré à l'Alhambra, fabuleux périple depuis les rives de la musique arabo-andalouse et judéo-espagnole jusqu'à Claude Debussy et Joaquín Turina. Un hymne au métissage servi par des enregistrements et des artistes (Gregorio Paniagua, l'Ensemble Clément-Janequin, Dominique Visse...) qui ont fait la renommée du label.

• *UNE VISITE À L'ALHAMBRA. GRENADE, DU MOYEN AGE AU XX<sup>e</sup> SIÈCLE*, HARMONIA MUNDI, COLLECTION RÉSONANCES, OCTOBRE 2016, 2 CD, 12,99 EUROS.

Ulysse LONG-HUN-NAM

## bouteilles Cheverny Un vin de printemps

Au sud de Blois, le vignoble de Cheverny étend ses 525 hectares dans des paysages verdoyants. Si l'Aoc est relativement récente (1993), son origine remonte à François I<sup>er</sup>, qui y importa des plants prélevés en Bourgogne.

À l'approche du printemps et des premiers barbecues, cette appellation vous régalerà dans les trois couleurs sans vous ruiner, avec des blancs floraux et fins, sauvignon et chardonnay, compagnons idéaux des rillettes et des ril-lons. Vous pourrez poursuivre avec des andouillettes grillées et des chèvre demi-sec. Après deux ans de cave, le cheverny donnera une belle réplique aux poissons de rivière, brochets, sandres et fritures en tous genres.

Les rosés, secs et parfumés, sont les vins de soif par excellence.

Les rouges conviennent aux viandes, mais aussi aux poissons de mer grâce à leur légèreté. Ces vins d'assemblage font une place croissante au pinot noir, dont les notes épices permettent une approche intéressante des cuisines asiatiques.

Je vous recommande un petit domaine de très bonne facture : le vignoble Tévenot, à Candé-sur-Beuvron, qui produit des bouteilles comme je les aime : des vins de vigneron qui reflètent un terroir, un savoir-faire et le climat de l'année, bref, un vignoble conduit de façon traditionnelle.

Le rouge 2014 Clos de Feuillet (7 euros) peut s'apprécier dès maintenant, le cheverny blanc Vieilles Vignes 2015 vous régalerà pour 6 euros et vous terminerez sur un crémant de Loire brut 2011 à 8,20 euros. Aucune hésitation.

Georges SULIAC

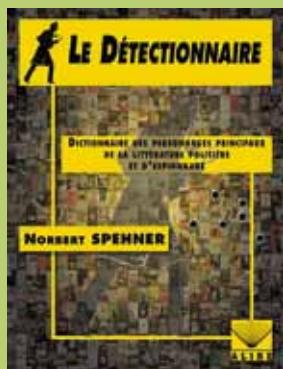
4, rue du Moulin-à-Vent  
41120 Candé-sur-Beuvron  
02 54 79 44 24

# lire les polars

## RÉFÉRENCE

### Naissance du Détectionnaire

CE MOIS-CI,  
UN MOT NOUVEAU  
FAIT SON  
ENTRÉE DANS  
LE VOCABULAIRE  
DES POLARDEUX.  
CÔTÉ ROMAN,  
UN OUVRAGE EN  
FORME DE CLIN  
D'ŒIL À UNE  
PRÉSIDENTIELLE PAS  
TOUT À FAIT COMME  
LES AUTRES



**Commençons par ce mot nouveau**, *Le Détectionnaire*, un néologisme qui amalgame les termes « dictionnaire » et « détective ». C'est donc un dictionnaire des détectives, certes, mais c'est bien plus encore. Il s'agit d'un ouvrage de référence encyclopédique qui recense les personnages principaux des littératures policières et d'espionnage. Autrement dit, si, dans un dictionnaire du polar, les rubriques sont classées par ordre alphabétique d'auteurs, à l'inverse, ce sont les personnages qui structurent *le Détectionnaire*. Ce vocable, directement venu du Canada, plus précisément du Québec, a été inventé par Norbert Spehner. Citoyen français, il quitte son pays natal en 1968 pour s'établir au Québec. Il a 25 ans quand il entame une carrière dans l'enseignement de la littérature au Cégep Édouard-Montpetit, à Longueuil. Grand lecteur, il a consacré beaucoup de son temps à l'étude des littératures de genre à propos desquelles il est vite devenu un expert réputé à l'échelle internationale.

Fondateur de *Solaris*, revue québécoise consacrée à la science-fiction et au fantastique, il est aussi l'éditeur du fanzine *Marginalia*, diffusé par internet, et qui recense, dans le domaine des « mauvais genres » et du cinéma, tous les ouvrages de référence, les études et essais parus dans le monde. Anthologiste, directeur de collections, animateur de radio, critique et écrivain, on lui doit plusieurs ouvrages de référence dont *Le Roman policier en Amérique française* (2000).

Aujourd'hui, Norbert Spehner nous propose son *Détectionnaire*, un projet imaginé il y a une vingtaine d'années par plusieurs bibliothécaires, mais qui ne purent le mener à son terme en raison de leur disparition ou d'ennuis de santé. Reprenant leurs notes, Spehner les a reformatées afin de les rendre publiables ; il y a ajouté les résultats de ses propres travaux et cela donne un ouvrage de référence, unique à ce jour, de 791 pages avec des tas de personnages à découvrir ou à rechercher.

On fait ainsi de drôles de rencontres comme lorsque j'ai croisé, page 582, le personnage d'Elvis Presley. De retour d'Allemagne, où il a fait son service militaire, il se transforme en détective lorsque plusieurs de ses fans meurent empoisonnés. C'est l'intrigue de *Kill Me Tender* (2000) de Daniel Klein, dont la traduction est parue en 2004 aux éditions

Pygmalion. On apprend encore qu'Elvis a mené trois autres enquêtes, dont deux traduites chez le même éditeur.

Chaque fiche est assortie d'une notice qui éclaire le comportement du personnage et Spehner signe une précieuse introduction d'une trentaine de pages intitulée « crimes en série » dans laquelle il raconte les grandes étapes de l'histoire des littératures policières. Cet ouvrage passionnera tous ceux qui aiment et lisent du polar, et il n'est pas exclu qu'il puisse provoquer un changement d'attitude chez les lecteurs qui y sont allergiques. C'est divertissant, enrichissant et ludique, c'est *le Détectionnaire*.

Les auteurs de polars ont souvent le don de prémonition. En voici une nouvelle preuve avec deux ouvrages qui sont comme un clin d'œil à l'actualité politique récente. *Le Vrai du faux et même pire*, de la Sétoise Martine Nougué, en librairie depuis peu, a pour protagoniste une capitaine de police à Sète. Elle revient de Dakar, d'où elle a ramené pour les vacances Lisa-Fatouh, sa fille de 11 ans et demi. Mais il se passe des choses bizarres à Sète, plus précisément à la Pointe, pittoresque quartier de ce petit port du bassin de Thau. Trois malfrats peu sympathiques sont portés disparus ; bientôt le cadavre de l'un d'entre eux est repêché dans l'étang ; on dénombre aussi des vols assortis de trafics de coquillages, des morts suspectes d'animaux avec des chats empoisonnés au LSD. Décidément, la ville natale de Georges Brassens est à la peine. Mais la capitaine Cissé, chargée de l'enquête, saura démêler le vrai du faux à l'issue d'un récit bien structuré, soutenu par des dialogues qui ne manquent pas de sel et une galerie de personnages bien campés. Que dire de plus sur ce très bon roman ? Ah oui ! Son rapport avec la réalité de ces dernières semaines. C'est très simple. Le protagoniste, la capitaine Cissé, se prénomme Pénélope.

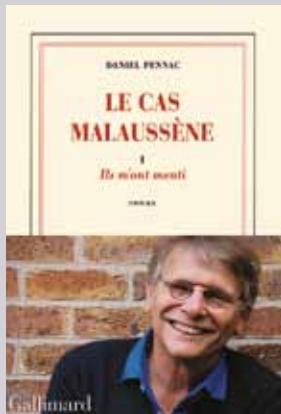
Claude MESPLÈDE

#### BIBLIOGRAPHIE

- NORBERT SPEHNER, *LE DÉTECTIONNAIRE*, DICTIONNAIRE DES PERSONNAGES PRINCIPAUX DE LA LITTÉRATURE POLICIERE ET D'ESPIONNAGE, ÉDITIONS À LIRE, 971 PAGES, 59 EUROS. DISPONIBLE À LA VENTE LE 16 MARS.
- MARTINE NOUGUÉ, *LE VRAI DU FAUX ET MÊME PIRE*, ÉDITIONS DU CAIMAN, 240 PAGES, 12 EUROS.

# ÉVÉNEMENT

## Le retour de Malaussène



UN PATRON VOYOU  
SE FAIT KIDNAPPER,  
UNE FORTE RANÇON  
EST EXIGÉE...  
ET DANIEL PENNAC  
RELANCÉ SON  
PERSONNAGE  
FÉTICHE DANS  
L'ARÈNE

**Les nouvelles aventures de la famille Malaussène**, par Daniel Pennac, *Le Cas Malaussène*, auraient pu s'intituler *La Position de l'écrivain couché*, en référence au titre du néopolar engagé de Jean-Patrick Manchette, *La Position du tireur couché*, où la dénonciation de la corruption et des dérives de la société capitaliste étaient montrées du doigt.

Manchette est décédé mais Pennac, qui a quitté la Série noire pour les honneurs de la collection blanche de Gallimard, est bien vivant et conserve une plume de bon vivant. Il s'en sert pour dénoncer les travers de notre monde, mais avec distance et ironie. D'où sa « position d'écrivain couché » qui aime s'allonger dans les herbes hautes du Vercors pour regarder les étoiles avant de regagner les turbulences parisiennes.

On avait quitté les personnages truculents de Pennac il y a déjà quelques années. Depuis, ils ont grandi et notre mémoire s'est effilochée. On ne se souvenait plus tout à fait que Malaussène travaillait dans une maison d'édition, que Verdun était un juge d'instruction qui fait honneur à notre justice, ce qu'était devenue tout ce petit monde, et surtout pourquoi Julius le chien était éternel. Rien n'est perdu. Un répertoire final nous rappelle l'historique de cette famille peu ordinaire où l'aîné, Malaussène, joue le « grand frère de famille » d'une tribu composée d'enfants d'une mère volage qui n'en finit pas de convoler, même à son âge très respectable.

Dès les premières lignes, on retrouve la musique familiale des premiers opus : « *Lapietà ? Georges ? Tu le connais, c'est le genre de type à se rouler dans la confidence comme un chien de ferme dans la fosse à purin (ce mouvement hélicoïdal qui les torchonne du museau jusqu'à la queue!). Il est pareil. Il en fout partout.* »

Le roman s'ouvre sur l'enlèvement d'un braqueur en col blanc des bénéfices de plans sociaux. Ses ravisseurs réclament très exactement 22 807 204 euros, soit le montant du parachute doré touché par Lapietà. S'ensuivent des aventures rocambolesques dont Malaussène ne maîtrise pas tout à fait le déroulé. Les enjeux littéraires, pour Daniel Pennac, sont triples sur ce nouveau roman tant attendu : tout d'abord ne pas décevoir ses anciens lecteurs, aussi impatients que nostalgiques, qui ont grandi avec les contes à rire debout de *La Fée carabine* ou du *Bonheur des ogres*. Ensuite attirer de nouveaux lec-

teurs sans qu'ils soient effarouchés par cet univers qui appartient un peu à l'histoire littéraire française. Enfin, et surtout, ne pas se prendre trop au sérieux et écorner son image d'auteur pétri d'humour et de bonhomie.

Comment un écrivain peut-il dénoncer la société capitaliste et la société du spectacle sans tomber dans des « effets de Manchette » justement ? Sans passer pour un auteur aigri alors qu'il joue seulement avec sa peur de vieillir ? Dire avec légèreté que le monde a gagné en brutalité ce qu'il a perdu en fraternité. Simplement en faisant entrer son univers décalé dans la réalité et non l'inverse. Sans dévoiler les rebondissements de l'intrigue, Pennac joue avec les codes du polar et les ressorts romanesques sont tendus jusqu'à la dérision. Que les maisons d'édition vivent de témoignages impudiques qui n'ont rien de littéraires, Pennac pourrait s'en désoler mais il retourne le problème : le romancier dont Malaussène gère la carrière est l'auteur d'une violente diatribe contre sa propre famille à qui il reproche d'être... de « *piètres conteurs* » : « *Tobias et Mélimé, ses parents, les mauvais conteurs en question, résume Malaussène, sont décrits comme deux crétins rédhibitoires tout juste bons à produire des phrases toutes faites, des personnages stéréotypés, des situations convenues, des dialogues édifiants, et des comportements absurdement exemplaires.* » Cet auteur, surnommé Alceste, devient le réceptacle de toutes les tentations de Pennac de devenir un contempteur acariâtre des dérives de l'humanité : « *Mon pays et mon temps ne m'offrent qu'une littérature de myopes et de presbytes*, écrit le prétentieux Alceste. *Je veux, moi, couvrir tout le champ de ma vie et de mon époque.* »

Si les actes de ses personnages sont condamnables par la loi, leurs intentions restent pures ou légères : l'auteur se garde bien de se prendre trop au sérieux, sinon ses personnages le rappellent à l'ordre. Ou plutôt au désordre. Le seul véritable combat sérieux de Pennac est de sauver le quartier de Belleville d'une modernité aseptisée. Un quartier plus animé que le plateau du Vercors mais où les étoiles rient d'un même éclat. C'est ce que prétend Pennac. Et on veut le croire, tellement son talent de conteur nous est précieux. ▶

Jean-Paul VERMILLET

### BIBLIOGRAPHIE

- DANIEL PENNAC, *LE CAS MALAUSSENE, TOME 1 : ILS M'ONT MENTI*, GALLIMARD, 305 PAGES, 21 EUROS

# Sciences

# Faut-il brûler la statistique ?

LA STATISTIQUE EST DEVENUE UN FAIT SOCIAL TOTAL : ON LA TROUVE EN TOUS LIEUX, ON L'INVOQUE EN TOUTES CHOSES, ET LE DÉBAT PUBLIC NE PEUT SE DÉVELOPPER SANS Y RECOURIR, PLUS OU MOINS LÉGITIMENT. ELLE SURPLOMBE NOTRE CONNAISSANCE DU MONDE. AU POINT DE S'Y SUBSTITUER ?

Six ans avant Mai 68, Georges Brassens chantait, dans *Le Grand Pan*, sa mélancolie devant une modernité envahissante qu'il accusait de dépôter l'humanité : «*Mais se touchant le crâne, en criant "J'ai trouvé" / La bande au professeur Nimbus est arrivée / Qui s'est mise à frapper les dieux d'alignement / Chasser les dieux du firmament.*» Le poète s'inscrivait ainsi dans le «*Dieu est mort*» de Nietzsche, dans l'«*époque sans esprit*» de Marx et dans le «*désenchantement du monde*» popularisé par le sociologue Max Weber pour désigner la perte de mystique, ou de sens, au bénéfice de la pensée scientifique.

La marche à la rationalité n'a, depuis, fait que s'accélérer et notre siècle en voit le triomphe : la numérisation, la convergence numérique, la montée en puissance du stockage de données et des algorithmes ont accouché d'un monde totalement quantifiable et quantifié. Chaque individu s'y évalue à partir d'un ensemble de données chiffrées, comme il évalue la société et le bien-être collectif à partir d'un ensemble de statistiques,

en nombre croissant, parfois contestées mais la plupart du temps naturalisées. Au point qu'elles en viennent parfois à se substituer à l'objet qu'elles sont censées représenter. Au point de se voir adressé le double reproche de déshumaniser le réel et de le rendre incompréhensible.

### La double émergence de l'État et de l'individu, un facteur décisif

Dans un ouvrage remarquable<sup>(1)</sup>, Olivier Rey explore les racines et les ressorts de ce «je t'aime moi non plus» et se livre à une mise au point bienvenue dans une période où la quantification du monde souffre d'une assimilation abusive à sa marchandisation. Bienvenue, car l'enjeu traverse tous les débats politiques et sociaux, en ce qu'il détermine un rapport au réel. Olivier Rey l'illustre en rappelant qu'en 2012, le candidat de gauche à la fonction présidentielle promettait qu'une fois élu, il inverserait la courbe du chômage. Depuis, l'expression «inverser la

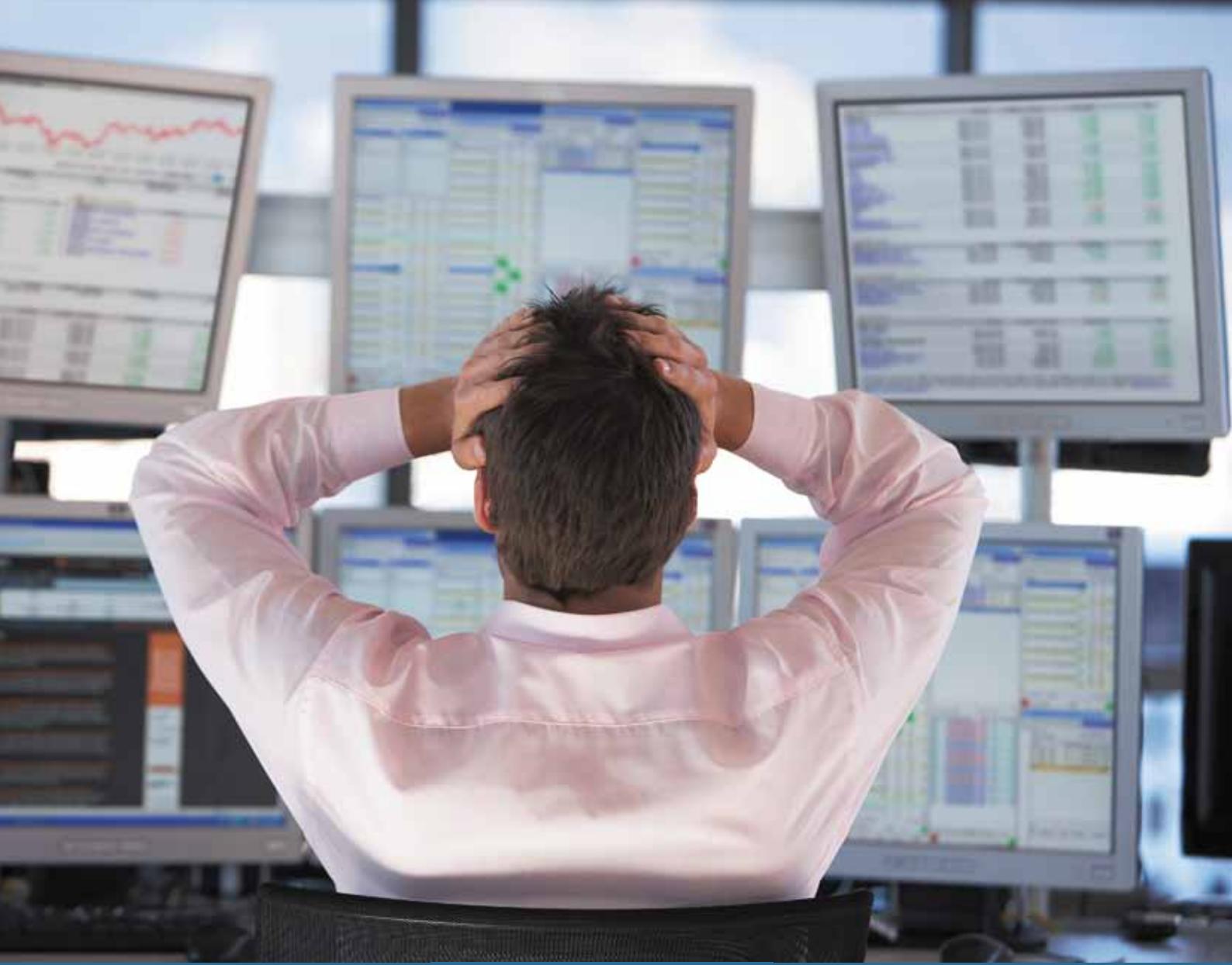
courbe» s'est imposée comme un objectif en soi, alors qu'elle défie le sens mathématique – ce n'est pas la courbe qui peut s'inverser mais son sens de variation – et le bon sens tout court : c'est le nombre absolu de chômeurs qu'il s'agit de faire baisser. Mais la formule permet d'éviter de parler du chômage en évoquant sa courbe. La représentation mathématique prend silencieusement la place de ce qu'elle est censée représenter. On peut se scandaliser de cette métaphorisation de la souffrance humaine, mais chacun s'accorde néanmoins sur l'importance d'aborder le chômage sous l'angle statistique, conflits et débats portant plutôt sur les catégories utilisées.

C'est que, d'une façon générale, notre rapport au monde, notre façon de penser, de parler, de vivre en société sont centralement habités par une mentalité statistique qui remonte au XVI<sup>e</sup> siècle et a cheminé dans le champ politique, économique et social pour exploser au XIX<sup>e</sup> siècle en rencontrant notamment la révolution industrielle et ses impacts, singulièrement la question sociale.

(1) Olivier Rey, *Quand le monde s'est fait nombre*, Stock, octobre 2016, 19,50 euros.

NICKWHITE / MAXPPP





Dans ce long cheminement, on retiendra l'émergence d'une société des individus dont la logique démocratique – chacun compte pour un – s'oppose, de fait, à un monde structuré par des ordres, castes et autres tribus identifiables à leurs priviléges, distinctions et places dans la hiérarchie. S'affranchir de ces entités incapables d'assurer le déploiement de l'activité et des richesses qui en résultent – matérielles et intellectuelles – suppose alors d'appuyer la conduite des affaires sur des individus. L'État, en ce sens, devient le grand libérateur de l'individu, opprimé par des communautés d'appartenance auxquelles il ne pouvait auparavant se soustraire.

Les Lumières et la révolution de 1789 s'inscrivent dans ce mouvement qui s'accompagne d'une croissance démographique sans précédent et d'avancées scientifiques qui appellent à l'utilisation de la statistique et déclenchent de premières controverses. L'une d'elle se cristallise, dès le XVIII<sup>e</sup> siècle, autour du soin de la variole. Ce fléau est soigné en Asie par une méthode qui consiste à inoculer

**La défaillance – réelle ou supposée – des sondages lors des campagnes électorales a donné la mesure du désarroi, voire d'un sentiment de trahison, qui saisit les opinions publiques lorsque les thermomètres s'avèrent défaillants.**

la maladie sous une forme affaiblie, ce qui la prévient sous sa forme virulente. On teste la technique en Angleterre sur des condamnés à mort car la technique n'est pas sans risques ; mais comment l'évaluer ? En France, la question – et les pratiques mises en œuvre – va soulever un

débat purement statistique où sont mis en cause l'incidence de la maladie, son taux de légalité, la constitution de l'échantillon et la fiabilité de la notion d'espérance de vie. Diderot et d'Alembert s'affronteront durement pour déterminer s'il faut faire prévaloir un ratio risque-succès ou encourager une technique « *prometteuse pour le genre humain* ». L'approche statistique de la médecine s'imposera au début du XIX<sup>e</sup> siècle pour identifier les meilleurs traitements, non sans débats tumultueux. La question sociale constitue également l'un des champs majeurs de l'approche statistique. Elle s'y impose à partir de préoccupations toutes politiques qui ont à voir avec le paupérisme et sa gestion. Comment éviter que l'explosion du nombre de pauvres ne conduise à l'explosion tout court ? Angoissante question pour une bourgeoisie d'autant plus déroutée que sincèrement persuadée d'apporter un bien-être croissant à tous. Pour peu, bien sûr, que les pauvres manifestent leur bonne volonté en acceptant de travailler. Dans ce contexte, l'idée qu'il y a trop de monde au regard des ...

... moyens de subsistance de la planète fait son chemin. Les théories d'Adam Smith et de Malthus formulées alors traitent d'objets très concrets : la valeur du travail, la légitimité qu'il y a à en vivre, l'inanité de la solidarité sociale... La statistique devient alors inséparable de la théorie économique.

C'est ainsi que le premier congrès international de la statistique, tenu en 1853, consacre un tiers de ses travaux au budget économique des classes laborieuses, au recensement des indigents, à l'instruction et à l'éducation, à la criminalité et à sa répression... Les théories libérales de l'époque manifestent – déjà – une forte tendance à brandir la statistique comme argument d'autorité, ce qui explique que les penseurs du socialisme vont la percevoir comme la tentative de naturaliser l'ordre établi plutôt que comme un outil en permettant l'analyse et la remise en cause.

#### La statistique, miroir de nos façons de vivre avec nos semblables

Cette tension, qui reste largement contemporaine, se retrouvera autour du calcul des probabilités dans les sciences physiques, et voyagera au sein de la littérature, nourrissant singulièrement la vision panoramique d'un Balzac en lui fournissant enquêtes et dénombremens statistiques. Mais elle s'exacerbe avec ce que l'on peut appeler la crise du scientisme, liée aux catastrophes des années 1980 – sang contaminé, Tchernobyl, vache folle – combinée à une culmination bureaucratique et technocratique aussi pesante qu'indispensable. Le tout-venant interroge chez l'individu sa relation même à la construction sociale.

Nous en sommes là, Olivier Rey en fait le constat. «*En général, la statistique n'est pas aimée. Et cela se comprend : dans un monde qui proclame la dignité infinie de la personne, elle ne connaît que nombres, masses, flux ; dans un monde qui a fait de la liberté de chacun un principe cardinal, elle rappelle, avec une insistance désagréable, que de ces libertés réunies émerge une réalité sur laquelle la volonté individuelle est sans prise.*» Affirmant que «*la statistique ne constitue pas un écran qui s'interposerait entre nous et la réalité, qui viendrait nous la dissimuler [...], elle est une démarche adaptée au monde tel qu'il nous est donné, elle en fait partie intégrante*», il en conclut que «*ce n'est pas la statistique qui est à incriminer, ce sont nos façons d'habiter le monde et de vivre avec nos semblables qui seraient à changer*». ▶

Louis SALLAY

# Sondages, les attentes déçues

LES SONDAGES ÉLECTORAUX CRISTALLISENT AUTANT D'ATTENTES QUE DE DÉTESTATIONS. ILS SONT EN FAIT AU CŒUR D'UN GRAND MALENTENDU.



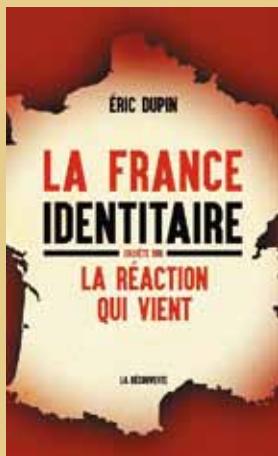
MAXPPP

D'élection en élection, les sondages cristallisent tous les fantasmes et toutes les polémiques. La plupart du temps elles s'organisent autour d'un double procès : d'influence en amont du vote et, en aval du résultat, de manque de rigueur scientifique. Les dernières élections aux États-Unis, notamment, et celles qui s'annoncent en France confirment cette tendance critique.

Dans le premier cas, les sondages n'ont pas annoncé la victoire de Trump ; dans le second, ils semblent incapables de dessiner une tendance lourde. De là à crier à la manipulation ou à l'escroquerie, le pas est vite franchi. Au-delà des méthodes qui sont appliquées – de la définition de l'échantillonnage aux éléments de «redressement» appliqués par les instituts et qui visent à «contrebancer» les réponses par des éléments de pondération objectifs –, ce flottement ne fait que refléter des paysages politiques de plus en plus mouvants, habités par un électoral flottant et en large partie indécis. Ces facteurs étant eux-mêmes d'autant plus importants que l'offre de candidats est fluide et non stabilisée.

Dans toutes ces opérations, la statistique joue évidemment un rôle majeur, mais pas miraculeux. On peut à cet égard parler de malentendu, dans la mesure où l'attente du public s'apparente souvent à une pensée magique. Or, les résultats de sondage ne font que dire le réel à un moment donné ; ils peuvent dégager une tendance lourde mais en aucun cas en prévoir l'issue. C'est un message plutôt positif : le résultat final n'est écrit nulle part et surtout pas dans les algorithmes des sondeurs. Les sondages indiquent au contraire, en captant les évolutions de votes, que ce sont bien les campagnes et les candidats qui fabriquent les chiffres de la victoire. ▶

## EXTRÊME DROITE VOYAGE EN PULSIONS IDENTITAIRES



L'obsession de l'identité taraude une France bousculée par la crise et par la mondialisation sur fond d'immigration mal intégrée. C'est ainsi que se développe une mouvance identitaire de plus en plus influente dans le monde politique et intellectuel.

Dans cet univers où l'on craint pour la survie d'un peuple français blanc et chrétien, on croise les jeunes militants de l'extrême droite identitaire mais aussi l'écrivain Renaud Camus, l'inventeur du « grand remplacement », ou encore Pierre Sautarel, l'animateur du site très fréquenté Fdesouche.com.

Eric Dupin montre comment ce courant d'idées pénètre le Front national, même si ses thèses y sont discutées. Il interroge les intellectuels qui s'inscrivent, chacun à leur manière, dans la veine identitaire, comme Alain de Benoist ou Alain Finkielkraut. Il examine comment cette question percut le ensemble du champ politique, avec le témoignage de personnalités aussi diverses que Marion Maréchal-Le Pen ou Jean-Pierre Chevènement.

L'auteur s'interroge enfin sur la profonde mutation du peuple français et sur la crise du « vivre ensemble » qui imposent une redéfinition des valeurs républicaines. C'est l'un des grands défis pour une gauche désemparée par la question de l'identité et profondément divisée sur les réponses à y apporter. Une réflexion d'autant plus indispensable que la pulsion identitaire, avivée par le terrorisme islamiste, travaille l'ensemble des sociétés européennes.

**LA FRANCE IDENTITAIRE. ENQUÊTE SUR LA RÉACTION QUI VIENT,**  
Eric Dupin, La Découverte, 2017, 250 PAGES, 17 EUROS.

## SALARIÉES QUAND ELLES DÉRANGENT...

Au début du XX<sup>e</sup> siècle, l'invention de la machine à écrire transforme le monde des bureaux et, particulièrement, l'administration française. Dotée d'une qualification nouvelle, la dactylo fait son apparition. Au ministère des Travaux publics, l'arrivée des femmes s'effectue en deux phases, de 1906 à 1923. Cette irruption dans un monde clos et masculin ne va pas de soi. La hiérarchie est partagée et parfois hostile. Les nouvelles venues doivent conquérir leur place et la qualité de salariées à part entière. Dès 1912, elles s'organisent d'abord en société amicale, puis, au lendemain de la Grande Guerre, en syndicat. Cette expression professionnelle n'est ni assurée, ni facilitée. La représentation du groupe nécessitera courage et persévérance. Aujourd'hui, l'emploi féminin est devenu majoritaire dans les administrations françaises. Mais de nombreux problèmes rencontrés à l'origine restent encore présents.

**LES DAMES DES PONTS  
ET CHAUSSÉES,** Denis Glasson,  
L'HARMATTAN, 2017, 206 PAGES,  
21 EUROS.

## SOCIAL LA SOLIDARITÉ AU DÉFI DES CRISES

La solidarité, valeur centrale de la république, a connu de profondes transformations ces dernières années. Sous l'effet du chômage, mais aussi de la précarité et d'une suspicion croissante envers les pauvres, un certain nombre de réformes ont été mises en œuvre. La création du Rsa a été une mesure phare de la présidence Sarkozy.

Quel bilan en tirer? Alors que les chiffres du chômage repartent à la hausse, comment pérenniser, voire renforcer la protection sociale? Les contributions ici rassemblées illustrent les tendances de fond à l'œuvre dans notre société: violence de la crise économique, représentations de la pauvreté, méfiance vis-à-vis des « assistés », diversité de la situation française, bilan en demi-teinte de la nouvelle législation.

En inscrivant ces mutations dans une perspective historique et sociologique, on peut à la fois signaler les écueils actuels et mettre au point des outils et des expériences pour repenser l'idée de solidarité.

**L'AVENIR DE LA SOLIDARITÉ,** Robert Castel et Nicolas Duvoux, PUF, 2013,  
103 PAGES, 8,50 EUROS.

## JUSTICE AU-DELÀ DES ÉVIDENCES



Au cours des dernières décennies, la plupart des sociétés se sont faites plus répressives, leurs lois plus sévères, leurs juges plus inflexibles, et ceci sans lien direct avec l'évolution de la délinquance et de la criminalité. Dans ce livre, qui met en œuvre une approche à la fois généalogique et ethnographique, Didier Fassin s'efforce de saisir les enjeux de ce moment punitif en repartant des fondements mêmes du châtiment.

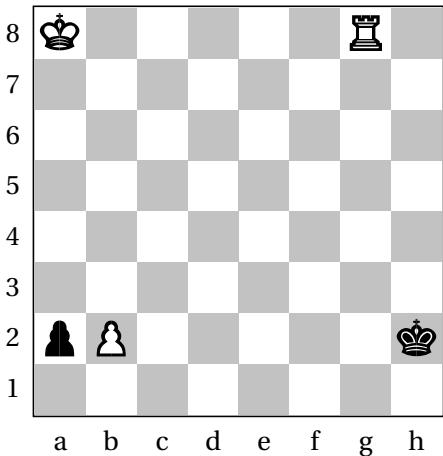
Qu'est-ce que punir? Pourquoi punit-on? Qui punit-on? À travers ces trois questions, il engage un dialogue critique avec la philosophie morale et la théorie juridique. Puisant ses illustrations dans des contextes historiques et nationaux variés, il montre notamment que la réponse au crime n'a pas toujours été associée à l'infliction d'une souffrance, que le châtiment ne procède pas seulement des logiques rationnelles servant à le légitimer et que l'alourdissement des peines a souvent pour résultat de les différencier socialement, et donc d'accroître les inégalités.

À rebours du populisme pénal triomphant, cette enquête propose une salutaire révision des présupposés qui nourrissent la passion de punir et invite à repenser la place du châtiment dans le monde contemporain.

**PUNIR. UNE PASSION CONTEMPORAINE,** Didier Fassin,  
SEUIL, 2017, 208 PAGES, 17 EUROS.

## Tactique

## Étude de V. Kalandadze, 1956. Les blancs jouent et annulent



appris à jouer aux échecs à l'âge de 6 ans. A l'école déjà, il était très mauvais en culture physique. « *Ce n'est pas que je suis paresseux, loin de là, mais je n'ai aucune prédisposition pour le sport. Le football, le basket, le tennis,...* Tout ça n'est pas pour moi. En revanche, je marche beaucoup, j'aime particulièrement marcher en montagne. » Malicieusement il ajoute, « *Les échecs ont toujours été mon unique sport!* » L'an passé, à la 8<sup>e</sup> ronde du tournoi de Wijk aan Zee, il affrontait Fabiano Caruana, le n°3 mondial. La première surprise arrivait au 25<sup>e</sup> coup, lorsque David Navara offrait une qualité pour obtenir un pion passé au centre. Même si l'Américain ne s'est pas défendu au mieux, le niveau de jeu de Navara dans la finale fut remarquable.

## **David Navara « No sport »**

«Mon secret c'est le sport. Je n'en fais jamais!»

## Winston Churchill

Le grand maître tchèque David Navara participe aux grandes compétitions internationales depuis une petite décennie. Il est solide, très bien préparé dans les ouvertures et ne recule jamais devant une bonne bagarre. Sur la dernière liste du classement mondial, il occupe la 25<sup>e</sup> place. A 31 ans, le style de Navara a mûri, il est désormais capable de rivaliser techniquement avec les meilleurs. Le n°1 tchèque a

## Navara David (2730) – Caruana Fabiano (2787)

Wijk aan Zee, (8<sup>e</sup> ronde), Pays-Bas, 2016.

## Défense nimzo-indienne

**d4 Cf6 2.c4 e6 3.Cc3 Fb4 4.Dc2 0-0 5.Cf3 c5 6.dxc5 Ca6 7.g3 Cxc5 8.Fg2 Cce4 9.0-0 Cxc3 10.bxc3 Fe7 11.e4 d6 12.e5 dxe5 13.Cxe5 Dc7 14.De2 Cd7** (14...Fd6 a été joué, notamment par Karpov.) **15.Ff4 Cxe5 16.Fxe5 Fd6 17.Tfe1 Tb8 18.Tad1 Fxe5 19.Dxe5 Dxe5 20.Txe5** (la structure noire est plus saine, mais les blancs ont une bonne avance de développement. Les chances sont réciproques.) **20...b6 21.c5!** (les blancs se débarrassent d'une faiblesse.) **21...f6 22.cxb6! axb6 23.Te2 Rf7!** (les noirs préparent ...Re7 et ...Td8.) **24.f4 e5!** (avec la menace ...Fg4. Si : 24...Te8 25.Tb2!) **(VOIR DIAGRAMME) 25.fxe5!?** (offre la qualité pour un beau pion passé. 25.Fd5+ Rg6 26.Te3=) **25...Fg4 26.e6+ Rg6** (après : 26...Fxe6 27.Td6 Fc4 28.Td7+! Rg6 29.Tee7=) **27.Fe4+ f5 28.e7! Fxe2** (si : 28...Tfe8? 29.Td6+! Rh5 ((29...Rf7?? 30.Fd5#. Et sur : 29...Rg5 30.h4+ Rh5 31.Fd3!+)) 30.Fd3! Fxe2 31.Fxe2+ Rg5 32.h4#) **29.Td6+ Rg5** (après : 29...Tf6 30.Td8! Fb5 31.Txb8 fxe4 32.e8D+ Fxe8 33.Txe8= Par contre : 29...Rf7?? 30.exf8D+ Rxf8 31.Fxf5 avec avantage blanc) **30.exf8=T** (étrangement, David Navara ne choisit pas une dame.) **30...Txf8 31.Fd5** (les blancs ont des pions dangereux à l'aile dame et le pion b6 est une cible.)

1.anne dame et le pion b6 est une cible.) 31...Tf6 32.Td7 Rh6 33.Rf2 Fb5 34.Tc7 Td6 35.c4 Fe8 36.Tc8 Fd7 37.Td8 Rg6 38.Re3 Rf6 39.Rd4 Re7 40.Tg8 (l'avantage blanc est indéniable, mais casser la position noire est très difficile.) 40... Tg6 41.Re5 Tg5 42.Tb8 Tg6 43.Th8 Th6 44.h4 Fe6 45.Ta8 Fd7 46.Th8 Fe6 47.a4 Fd7 48.Ta8 Tg6 49.Ta7 Tgx3? (49...Rd8 était forcé : 50.h5! Th6 51.Ff3 avec avantage) 50.a5! 50...bxa5 51.c5 Rd8 52.h5! (la tour noire ne pourra plus aller en g6.) 52...f4 53.Rd6! (53.Rxf4? Th3 54.Ff3 g5+! 55.hxg6 hxg6=) 53...Fc8 54.c6 Tg5 55.Ff7! (avec l'idée 56.c7 mat! Caruana abandonne.) **1-0**

## HORizontalelement

1. Chasse têtée. – 2. N'aidera pas à la transparence. – 3. Punaises! Sans appel. –
  4. Titre de transport complet. Protection rapprochée. – 5. Pratique l'art dînatoire. –
  6. Boîte à verres. Si je le fais bien, je serai peut-être le dernier. – 7. Chasse cet été. –
  8. Dans la sciure. Mal accueilli. Célèbre bi. – 9. Parti catho d'avant. En panne. –
  10. Se donne beaucoup de mal pour tirer.

## VERTICALEMENT

- I.** Le plus haut point de l'écliptique. –
  - II.** Peuvent être amenés à vous charcuter. –
  - III.** Acquise par Axa. La direction préférée des estivants. Vieil ordi. – **IV.** Fin d'amorce. Comment inverser un huit? –
  - V.** Tube de noir. Scarification non sacrificielle. – **VI.** Membre d'une ivaie. Tordue comme avant. – **VII.** Note conditionnelle. Renforcer. Cube. – **VIII.** Pour de vieux Belges. – **IX.** Avec sa graphie, concerne les reliefs. Bâtisseurs. – **X.** Vit dans l'Est.

## SOLUTION DU PROBLÈME DE MOTS CROISÉS

## SOLUTION DU PROBLÈME D'ÉCHECS

(Les Barans ont une tour d'arche, mais combien neutraliser le pion noir qui est à un coup de la promotion ?) **1.Th8+ &g2** (1.Th8? 2.Ta1+ !) La case h1 à la Tour : 2.Th1 Rb3 (3.Ta1+) Rb2 3.Tf8+ &e2 (Le Roi noir se rapproche du pion pour l'admirer à la promotion) **4.Ta8+ &f8** 5.Td8+ &e2 6.Tc8+ (6.b4 1.D1D+ 7.Qb7 Dg7+ 8.Qc6 Dc3+ 9.Qb5 Rb3 change de pion, ensuite le couple Roi et Dame va s'imposer sur celle formée de R3 (7...Rc3 8.Tc8+ Rd2 9.Td8+ ==) 8.Tb7] Rb3 par le Roi et la Tour) **6...Rb1** (Si : 6...Rxb2 7.Tb8+ R3a) (7...Rc3 8.Tc8+ Rb2 9.Td8+ ==) 8.Tb7] Rb3 (échange de la Tour contre la Dame, il ne reste que le Roi et la Tour) **7.Tc7+ &d1D+ &tb2 9.Tb7** (après de 9.Ta7=) que les deux Roi), **0-0-0**

# COMMENT DÉFINAN- CIARISER L'ENTREPRISE ?

30-03-2017

GRANDS  
TÉMOINS

DÉBATS

CLÔTURE

#OPTIONSDEBAT



263, Rue de Paris,  
93100 Montreuil

30 MARS 2017  
9H - 17H

Globalisation, financiarisation de  
l'entreprise, du travail et du  
management.

» Quelles initiatives pour  
reprendre le pouvoir face aux  
actionnaires ?

» Quel nouveau statut pour  
l'entreprise, quels nouveaux  
droits pour les salariés ?

Quelles propositions pour  
définanciariser l'entreprise et  
donner à l'encadrement un rôle  
contributif ?

RENCONTRES

Inscriptions sur :  
[ugict.cgt.fr/ro2017](http://ugict.cgt.fr/ro2017)



RENCONTRES  
OPTIONS



Nous avons  
le pouvoir de  
faire fructifier  
notre argent.

Assurance-vie<sup>(1)</sup>

0 €  
Frais d'entrée  
Frais sur  
versements

Ce qui est essentiel pour nous, c'est de pouvoir financer  
nos projets avec un placement évolutif.

Avec le contrat d'épargne assurance-vie multisupport Multi Vie,  
il n'y a pas de frais d'entrée ni de frais sur versements<sup>(1)</sup>.

Un excellent point de départ pour commencer à épargner.

Découvrez tous les avantages de notre contrat assurance-vie  
dans l'un de nos points d'accueil ou sur [macif.fr](http://macif.fr)



Essentiel pour moi

Sur les supports en unités de compte, le risque financier est supporté par l'épargnant. L'épargne investie peut subir des variations à la hausse ou à la baisse, dépendant en particulier de l'évolution des marchés.

(1) Les caractéristiques décrites sont propres au contrat d'épargne assurance-vie Multi Vie. Il est accordé dans les conditions fixées dans la note d'information. Des frais de gestion de 0,60 % de l'épargne moyenne gérée sont prélevés chaque année quel que soit votre choix d'investissement (support euros ou unités de compte).

Multi Vie est un contrat d'épargne assurance-vie multisupport distribué par la Macif et assuré par MUTAVIE SE - Société à Directoire et Conseil de Surveillance. Entreprise régie par le Code des assurances. Capital 46 200 000 €. RCS B 315 652 263. Siège social : 9 rue des Iris - CS 50000 - Bessines - 79088 Niort cedex 9.

MACIF - MUTUELLE ASSURANCE DES COMMERCANTS ET INDUSTRIELS DE FRANCE ET DES CADRES ET SALARIÉS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE. Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le Code des assurances. Siège social : 2 et 4 rue de Pied-de-Fond 79000 Niort.